



Parcs Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/84-2000

ISBN 0-660-61436-7



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

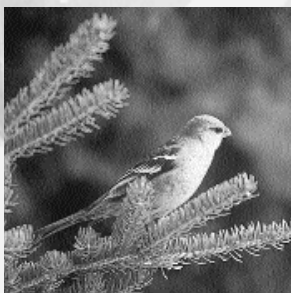
Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

AGENCE PARCS CANADA

Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2000



L'honorable Sheila Copps, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien

Table des matières

Section I : Message de la ministre	9
Message du directeur général de l'Agence	11
Section II : Réalisations en matière de rendement	12
Contexte sociétal	12
2.1. Objectif de l'Agence	12
2.2. Priorités stratégiques	12
2.2.1 Création et protection	12
2.2.2. Mise en valeur du patrimoine	13
2.2.3 Collaboration avec les collectivités autochtones	14
2.3 Partenaires principaux de la prestation en collaboration	14
2.4 Facteurs sociaux et économiques	15
Tableau des principaux engagements en matière de résultats	17
Résultats du rendement	18
Résultat clé no. 1	18
Résultat clé no. 2	32
Section III : Rapport consolidé	38
Gestion du matériel	38
Développement durable	38
Réservoirs de stockage souterrains	39
Section IV : Rendement financier	40
A. Aperçu du rendement financier	40
B. Tableaux financiers sommaires	41
Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés	42
Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	43
Tableau 3A. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	45
Tableau 3B. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par gamme d'affaires et gamme de services ...	46
Tableau 4A. Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure - Dépenses prévues	47
Tableau 4B. Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure - Dépenses réelles	48
Tableau 5. Besoins en ressources par organisation et gamme d'affaires	49
Tableau 6. Recettes disponibles	50
Tableau 7. Recettes non disponibles	52
Tableau 8. Paiements législatifs	53
Tableau 9A. Sommaire des paiements de transfert	54

Tableau 9B. Détails des paiements de transfert	55
Tableau 10. Dépenses en capital	56
Tableau 11. Projets d'immobilisations	58
Tableau 12. Sommaires financiers des fonds renouvelables	61
Tableau 13. Passif éventuel	62
Section V : Aperçu de l'Agence	63
Mandat	63
Section VI : Autres renseignements	66

Liste des figures

Figure 1	Régions naturelles et parcs nationaux	19
Figure 2	Progrès réalisés concernant la création de parcs nationaux dans les régions naturelles sous-représentées	21
Figure 3	Cadre des rapports sur l'intégrité écologique	22
Figure 4	Pourcentage de parcs nationaux par degré de détérioration écologique	23
Figure 5	Régions marines naturelles et aires marines de conservation	25
Figure 6	Désignations de l'importance historique nationale liées aux priorités stratégiques en 1999-2000	27
Figure 7	Rôles et responsabilités de désignation et de commémoration	27
Figure 8	Lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada	28
Figure 9	Changements de l'intégrité commémorative survenus entre 1997 et 1999 dans huit lieux historiques nationaux	29
Figure 10	Évaluations de l'état des ressources culturelles bâties des lieux historiques nationaux	30
Figure 11	Rôle de Parcs Canada dans la garantie d'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux	31
Figure 12	Nombre et pourcentage des résultats des sondages des visiteurs des saisons 1997, 1998 et 1999 conformes aux normes de satisfaction des visiteurs de Parcs Canada	35
Figure 13	Progrès versus objectifs de la stratégie de développement durable	38

Sommaire

Création d'aires patrimoniales nationales protégées

Dans *Pour la création d'emplois - pour la relance économique* (1993) et ensuite de nouveau dans *Bâtir notre avenir ensemble* (1997), le gouvernement s'est engagé à élargir les réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation. À la suite de la signature d'une Entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuit, dans le cadre de l'Accord de règlement des revendications territoriales du Nunavut, le parc national Sirmilik, situé au nord de l'île de Baffin, a été créé le 12 août 1999, et les réserves de parc Auyuittuq et Quttinirpaaq (île d'Ellesmere) ont été déclarées parcs nationaux à part entière.

Parcs Canada a accordé une très grande priorité aux questions touchant à la législation. Deux projets de loi ont été déposés au Parlement : la *Loi concernant les aires marines de conservation* (projet de loi C-8) et la *Loi concernant les parcs nationaux du Canada* (projet de loi C-27). L'adoption de ces projets de loi donnera à Parcs Canada un cadre législatif solide et actualisé qui lui permettra à la fois d'assurer le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux, priorité de l'Agence, et d'établir et de gérer efficacement les aires marines nationales de conservation.

En 1999-2000, la ministre a aussi approuvé 23 désignations de lieux, de personnes ou d'événements jugés d'importance historique nationale. De ce nombre, huit ont trait à l'histoire des Autochtones, à celle des collectivités ethnoculturelles et à celle des femmes, priorités stratégiques de Parcs Canada dans l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux. Le nombre total de désignations liées à ces priorités stratégiques s'élève maintenant à 251, soit 14,3 % des 1 754 lieux, personnes ou événements désignés au Canada.

Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada

Un événement a tout particulièrement eu de l'importance cette année, et c'est la publication par l'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, le 23 mars 2000, du *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* et du *Plan d'action de la ministre du Patrimoine canadien en réponse au Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada*. Tout comme les *Rapports sur l'état des parcs* précédents (1997, 1994), la Commission a conclu que les parcs nationaux du Canada sont menacés par des pressions tant de l'intérieur que de l'extérieur des parcs et que si des mesures ne sont pas prises avec célérité, la détérioration se poursuivra dans l'ensemble du réseau des parcs.

Activités de sensibilisation et de diffusion externe

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada sont des symboles dynamiques de la nation et de l'identité canadienne. La compréhension par le public de l'importance du patrimoine canadien pour la nation et le monde, et le soutien en faveur de

sa protection, sont des éléments indispensables de la vitalité à long terme de ce réseau d'endroits spéciaux. Pour cette raison, l'Agence a élaboré et mis en œuvre des activités externes de communication et d'éducation qui encourageront les Canadiens à découvrir et à comprendre le patrimoine de ces endroits et à acquérir un sens de la responsabilité partagée à leur égard. Parcs Canada s'efforce en particulier d'accroître la portée des programmes de sensibilisation et d'éducation dans les collectivités ethnoculturelles, dans les villes et chez les jeunes.

Gestion de l'utilisation par les visiteurs

Parcs Canada favorise l'utilisation et l'appréciation par les visiteurs des parcs et des lieux historiques nationaux, tout en respectant leur intégrité écologique et commémorative. Pour ce, il faut attirer les visiteurs des parcs et des lieux au bon endroit, au bon moment, en nombre approprié et selon de justes attentes. L'une des principales observations du *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux* porte sur la nécessité primordiale d'effectuer davantage de recherches et de mieux surveiller l'utilisation humaine des parcs nationaux. Des travaux ont commencé pour documenter les études sur l'état de la gestion de l'utilisation humaine à Parcs Canada (décembre 1999) et élaborer un plan stratégique en science de la gestion de l'utilisation humaine à Parcs Canada.

Collaboration avec les collectivités autochtones

Parcs Canada accorde une priorité élevée à la collaboration avec les peuples autochtones du Canada. La création du Secrétariat aux affaires autochtones à Parcs Canada est une initiative importante de 1999-2000. Le Secrétariat contribue par son existence à l'engagement que le gouvernement fédéral a pris dans le volume 3 du *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, Vers un ressourcement*. Il donne à Parcs Canada une tribune de discussion sur les questions autochtones, il conseille les directeurs des unités de gestion, cherche à améliorer les communications générales et le réseautage et favorise une approche proactive à la gestion des problèmes.

Pressions financières

En 1999-2000, la prestation des programmes de Parcs Canada a continué à subir d'importantes pressions financières. Le *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* a reconnu ces pressions et recommandé un financement additionnel de 328 millions de dollars pour que Parcs Canada puisse mettre en œuvre les recommandations et assurer ainsi la protection de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Il faut également un financement à long terme pour achever le réseau des parcs nationaux, étendre celui des aires marines nationales de conservation et améliorer le réseau des lieux historiques nationaux. Parcs Canada gère de plus divers biens culturels, patrimoniaux, contemporains et de mise en valeur du patrimoine dont la valeur de remplacement est supérieure à sept milliards de dollars. Un examen national des biens, réalisé en 1998 et mis à jour en 1999, a révélé que le cycle de vie prévu de la majeure partie des biens est maintenant dépassé et que l'état des deux tiers d'entre eux est

actuellement de passable à médiocre. Parcs Canada continue à approfondir des stratégies de financement pour atténuer toutes ces pressions.

Mise en œuvre de l'Agence Parcs Canada

La mise en œuvre de l'Agence Parcs Canada a exigé une somme extraordinaire de travail parce qu'il a fallu mettre à jour le cadre législatif et adopter de nouveaux régimes financiers, de gestion et de technologie de l'information, de gestion des biens et des ressources humaines

Section I : Message de la ministre

Ministre
du Patrimoine canadien



Minister
of Canadian Heritage

Ottawa, Canada K1A 0M5



Ce Rapport de rendement découle des engagements pris par l'Agence Parcs Canada dans son *Rapport sur les plans et les priorités* de 1999-2000. Les résultats témoignent aussi de la contribution de l'Agence aux priorités communes du Portefeuille du Patrimoine canadien.

Durant l'exercice 1999-2000, Parcs Canada a doublé ses efforts afin de parachever son réseau de parcs nationaux et d'améliorer celui des lieux historiques nationaux. La publication du rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada et du Plan d'action de la ministre, a mené à un regain d'intérêt sur la protection et le rétablissement de l'intégrité des parcs nationaux. Les efforts se poursuivent pour inciter les Canadiennes et les Canadiens à prendre conscience de l'importance des endroits patrimoniaux du Canada et pour faire naître chez eux un sentiment de responsabilité partagée à l'égard de ces endroits.

Au Portefeuille du Patrimoine canadien, nous poursuivons un objectif national commun. Nous aidons à mettre de l'avant la culture canadienne dans une ère de mondialisation. Nous offrons aux Canadiens et aux Canadiennes des possibilités de connaître et de comprendre davantage leur pays et leurs compatriotes. Nous protégeons aussi le patrimoine naturel et culturel du Canada au profit des générations actuelles et futures.

Il en tient à nous tous, individuellement et collectivement, d'entretenir la diversité si caractéristique de l'identité canadienne.

La contribution du Portefeuille du Patrimoine canadien reflète la diversité de nos valeurs canadiennes et de notre patrimoine.

Sheila Copps

Le Portefeuille du Patrimoine canadien

Ministère du Patrimoine canadien

Agence Parcs Canada

Archives nationales du Canada

Bibliothèque nationale du Canada

Centre national des Arts

Commission de la capitale nationale

Commission des champs de bataille nationaux

Condition féminine Canada

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Conseil des Arts du Canada

Fondation canadienne des relations raciales

Musée canadien de la nature

Musée canadien des civilisations

Musée des beaux-arts du Canada

Musée des sciences et de la technologie du Canada

Office national du film

Société de développement de l'industrie cinématographie canadienne (Téléfilm Canada)

Société Radio-Canada

Message du directeur général de l'Agence

Le présent Rapport ministériel sur le rendement porte sur les activités de l'Agence du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2000.

La priorité principale de Parcs Canada demeure l'intégrité écologique et commémorative. Le rapport décrit nos réalisations au cours de la dernière année concernant la création de nouveaux parcs et lieux historiques nationaux, la protection de notre réseau d'endroits historiques et la mise en valeur de ces endroits auprès du public par des programmes d'interprétation, d'éducation et de diffusion externe. Nous voulons nous assurer que les bonnes personnes se trouvent au bon endroit, au bon moment et pour les bonnes raisons.

La réussite de Parcs Canada est le fruit du dévouement et des efforts du personnel partout au pays. C'est ce que confirme le premier sondage des citoyens de 1998 qui a révélé que les parcs nationaux offraient la qualité de service la plus élevée parmi 17 services fédéraux évalués.

Je suis fier de dire que notre personnel est notre atout le plus important et la raison pour laquelle nous et les générations futures continuerons d'avoir l'un des meilleurs réseaux du patrimoine naturel et culturel du monde.

Tom Lee

Section II : Réalisations en matière de rendement

Contexte sociétal

2.1. Objectif de l'Agence

Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de manière à garantir l'intégrité écologique et commémorative de ces endroits pour les générations actuelles et futures.

2.2 Priorités stratégiques

2.2.1 Création et protection

Dans *Pour la création d'emplois - pour la relance économique* (1993) et ensuite de nouveau dans *Bâtir notre avenir ensemble* (1997), le gouvernement s'est engagé à élargir les réseaux de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et de lieux historiques. En ce qui concerne les parcs nationaux, cet objectif se traduit par la représentation, dans le réseau, des 39 régions naturelles du Canada. Vingt-cinq régions sont actuellement représentées. Quant aux aires marines de conservation, cet objectif se traduit par la représentation de chacune des 29 régions marines dont cinq sont actuellement représentées. En ce qui concerne les lieux historiques nationaux, cet objectif veut dire un réseau plus représentatif, qui reflète une perspective équilibrée de la riche histoire et du patrimoine qui définissent le Canada. Parcs Canada continuera à investir dans les nouveaux parcs et les nouveaux lieux qui sont déjà en cours de création et dans lesquels des fonds ont déjà été engagés. Lorsqu'il obtiendra des fonds additionnels, Parcs Canada investira dans la création de nouveaux parcs, de nouvelles aires marines de conservation et dans de nouveaux lieux historiques.

Le mandat de Parcs Canada ne consiste pas seulement à créer des réseaux de parcs et de lieux représentatifs, mais aussi à protéger et à conserver ces ressources. L'intégrité écologique est la première priorité de la gestion des parcs nationaux de sorte que les générations futures puissent apprécier ces endroits spéciaux et en profiter. *Le Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* a été publié le 23 mars 2000. La Commission composée de 11 experts canadiens et internationaux des sciences écologiques et de domaines connexes a été constituée en 1998, à la suite des engagements pris par le gouvernement dans *Bâtir notre avenir ensemble* (1997). La Commission a conclu que les parcs nationaux du Canada sont très menacés par des pressions tant de l'intérieur que de l'extérieur des parcs et que si des mesures ne sont pas prises avec célérité, la détérioration se poursuivra dans l'ensemble du réseau des parcs. Le *Plan d'action* de la ministre du Patrimoine canadien a été publié simultanément. Il décrit les mesures à prendre en regard des thèmes suivants : placer l'intégrité écologique au centre de la législation et des politiques, créer des partenariats, planifier l'intégrité

écologique et le renouvellement de Parcs Canada pour mieux appuyer son mandat d'intégrité écologique. Le directeur général de l'Agence Parcs Canada rendra compte publiquement de sa stratégie de mise en oeuvre du plan d'action de la Ministre à la table ronde des ministres qui se tiendra à l'automne 2000.

Pour que Parcs Canada dispose d'un cadre législatif solide et actualisé pour assurer le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux, créer et gérer efficacement les aires marines nationales de conservation, deux projets de loi ont été déposés au Parlement en 1999-2000 : la *Loi concernant les aires marines de conservation* (projet de loi C-8) et la *Loi concernant les parcs nationaux du Canada* (projet de loi C-27).

Le plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada, mis à jour en 1999-2000, vise une commémoration équilibrée de l'histoire du Canada. L'approbation du nouveau plan de réseau est prévue en 2000-2001. Les trois priorités stratégiques du plan sont d'accroître la représentation de l'histoire des Autochtones, de l'histoire des collectivités ethnoculturelles et de l'histoire des femmes parmi les personnes, les événements et les lieux désignés. Au cours des cinq prochaines années, Parcs Canada s'est engagé à réaliser 55 commémorations de ces priorités stratégiques.

Outre ses efforts pour améliorer le réseau des désignations au Canada, Parcs Canada administre 145 lieux historiques nationaux et assure des services de soutien à une famille de plus de 600 autres lieux qui appartiennent à d'autres ministères, d'autres ordres de gouvernement, des sociétés, des organismes de protection du patrimoine et des particuliers. Parcs Canada a pour objectif à long terme d'assurer l'intégrité commémorative de tous les lieux historiques nationaux par des mesures de mise en valeur et de protection. Parcs Canada entend, dans ses grandes priorités, décrire les motifs de la désignation et déterminer où réside la valeur dans les lieux qu'il administre afin d'obtenir un fondement national cohérent à la protection et à la mise en valeur des lieux historiques nationaux et de leurs ressources connexes. D'ici la fin de 2001-2002, 85 % des lieux auront des énoncés d'intégrité commémorative et les autres en disposeront au cours de l'année qui suivra. Parcs Canada continuera également d'évaluer l'intégrité commémorative des 145 lieux qu'il administre.

2.2.2. Mise en valeur du patrimoine

Les initiatives d'interprétation, d'éducation et de diffusion externe de Parcs Canada constituent un élément fondamental de son mandat. La présentation de l'image et du message cohérents et uniformes de Parcs Canada à l'échelle nationale, le maintien des programmes en cours localement, l'amélioration de notre présence dans Internet, la mise à jour et la restauration de l'infrastructure matérielle locale, les centres d'interprétation, les lieux de découvertes, les publications et la documentation font partie des priorités de Parcs Canada, à mesure qu'il disposera des ressources financières nécessaires.

Parcs Canada cherchera à obtenir un financement fédéral général qui appuieront ses efforts de relier les Canadiens par l'autoroute électronique. Ces priorités seront les suivantes : offrir des voyages virtuels dans des endroits du patrimoine du Canada, donner accès au contenu canadien par la numérisation de documents de recherche originaux et mettre notre patrimoine à la portée des jeunes Canadiens par des documents éducatifs et des voyages de découverte.

Finalement, avec le temps, Parcs Canada cherchera à se faire connaître auprès des Canadiens dans leurs collectivités en accroissant sa présence dans les villes et en travaillant à la diffusion externe en collaboration avec des tiers afin de mieux faire connaître et comprendre ces endroits spéciaux du Canada.

2.2.3 Collaboration avec les collectivités autochtones

Parcs Canada accorde une priorité élevée à la collaboration avec les peuples autochtones du Canada. Les relations de travail avec les groupes autochtones ont été renforcées dans des activités qui vont de l'éducation et de la sensibilisation du public à la cogestion. La création du Secrétariat aux affaires autochtones à Parcs Canada est une initiative importante de 1999-2000. Le Secrétariat contribue par son existence à l'engagement que

le gouvernement fédéral a pris dans le volume 3 du *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, Vers un ressourcement*. Il donne à Parcs Canada une tribune de discussion sur les questions autochtones, il conseille les directeurs des unités de gestion, cherche à améliorer les communications générales et le réseautage et favorise une approche proactive à la gestion des problèmes.

Depuis les années 80, Parcs Canada a établi un certain nombre de conseils de cogestion avec les groupes autochtones. La cogestion est un des modèles de gestion que Parcs Canada préconise pour s'assurer de la participation active du public local (tant autochtone que non autochtone) à la gestion des parcs et des lieux. Il existe en ce moment 11 ententes de cogestion avec les groupes autochtones. En 1999-2000, la collaboration entre Parcs Canada et la Nation métis de Saskatchewan a ouvert la voie à l'approbation du plan directeur de Batoche qui contribuera à protéger notre patrimoine culturel. De même, le conseil de gestion de l'archipel, à la réserve de parc national Gwaii Haanas, en est récemment venu à un consensus sur le plan directeur recommandé pour le parc.

**Priorité gouvernementale
Relations avec les peuples autochtones du
Canada**

Parcs Canada travaille directement avec les peuples autochtones dans de nombreux domaines, depuis la création et la gestion de parcs nationaux et d'aires marines de conservation jusqu'à la désignation de l'histoire autochtone, en passant par la promotion du tourisme autochtone.

2.3 Partenaires principaux de la prestation en collaboration

La réalisation de presque tous les principaux résultats de Parcs Canada dépend beaucoup d'un réseau de partenaires et d'intervenants.

- La création et la protection des parcs nationaux et des aires marines de conservation nécessitent le consentement, l'appui et la collaboration d'autres ordres de gouvernement, de groupes autochtones et de diverses entreprises et intérêts communautaires locaux et régionaux.
- L'amélioration du plan du réseau des lieux historiques nationaux nécessite une étroite collaboration avec la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, de même qu'avec les propriétaires et les exploitants des lieux historiques nationaux. La commémoration équilibrée de l'histoire du Canada veut dire aider les collectivités autochtones et ethnoculturelles pour qu'elles soient mieux en mesure de proposer des candidatures de personnes, de lieux ou d'événements pour les fins des désignations.
- Les programmes de communications et d'éducation de Parcs Canada font intervenir l'industrie touristique, le monde de l'éducation et les producteurs de mass media.
- Les services aux visiteurs dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux sont appuyés par les Partenaires des parcs canadiens et leurs 51 associations coopérantes membres (désignées sous le nom d'« Amis ») qu'on retrouve dans 64 parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation.
- Tous les aspects du mandat de Parcs Canada sont appuyés par son Programme national de bénévolat auquel ont participé, en 1999-2000, 5 226 bénévoles qui ont donné plus de 160 000 heures entre autres pour monter des reconstitutions historiques, concevoir des expositions et étudier la faune pour les fins de la recherche.

2.4 Facteurs sociaux et économiques

En 1999-2000, la prestation des programmes de Parcs Canada a continué à subir d'importantes pressions financières. Le *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* a reconnu ces pressions et recommandé un financement additionnel de 328 millions de dollars pour que Parcs Canada puisse mettre en œuvre les recommandations et assurer ainsi la protection de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Il faut également un financement à long terme pour achever le réseau des parcs nationaux, étendre celui des aires marines nationales de conservation et améliorer le réseau des lieux historiques nationaux par le biais du Programme national de partage des frais. Parcs Canada gère de plus divers biens culturels, patrimoniaux, contemporains et de mise en valeur du patrimoine dont la valeur de remplacement est supérieure à sept milliards de dollars. Un examen national des biens, réalisé en 1998 et mis à jour en 1999, a révélé que le cycle de vie prévu de la majeure partie des biens est

maintenant dépassé et que l'état des deux tiers d'entre eux est actuellement de passable à médiocre. D'après cet examen, il faudra, selon les estimations, investir 475 millions de dollars de plus pour maintenir et améliorer l'infrastructure de Parcs Canada. Parcs Canada de concert avec le Conseil du Trésor travaille pour obtenir des fonds additionnels durant l'exercice 2000-2001. Finalement, le financement des routes de passage, qui ne font pas partie du programme de l'Agence Parcs Canada, mais partie de l'infrastructure nationale des transports, a pris fin avec l'achèvement du Programme stratégique d'amélioration des routes en 1997-1998. Même si les routes sont des biens de transport contemporains, la responsabilité de Parcs Canada à leur égard est sans lien avec son mandat de base de protection et de mise en valeur des ressources patrimoniales. Pour cette raison, les routes ne font pas toujours le poids par rapport aux projets liés au mandat lorsqu'il faut répartir les rares ressources.

Tableau des principaux engagements en matière de résultats

PARCS CANADA

<p>a prévu, en 2000-2001, des dépenses brutes de 361 162 000 \$, y compris des recettes disponibles de 15 417 000 \$ et des recettes de fonctionnement de 62 300 000 \$</p>	
<p>afin de fournir aux Canadiens:</p>	<p>ce qui se traduira (réalisations déclarées) par :</p>
<p>des endroits protégés qui témoignent du patrimoine naturel et culturel et de leur faire comprendre la valeur des endroits du patrimoine national</p> <p>Ressources : 145 958 000 \$ et 1 392 ETP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans les régions non représentées (si l'Agence obtient de nouveaux fonds) • la désignation et la commémoration de nouveaux lieux historiques nationaux, de personnes ou d'événements d'importance historique nationale dans les secteurs prioritaires sous-représentés • le maintien et la restauration de l'intégrité écologique des parcs nationaux • le maintien ou l'amélioration de l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux • la sensibilisation du public, la compréhension et l'appui des valeurs des réseaux des parcs et des lieux historiques nationaux
<p>des possibilités d'utiliser les endroits du patrimoine national et d'en profiter, tout en appuyant la conservation du patrimoine canadien et en y contribuant</p> <p>Ressources : 121 896 000 \$ et 1 060 ETP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • des visiteurs satisfaits des installations, des programmes et des services et des attentes et une utilisation qui réduisent au minimum les répercussions sur les ressources • de bonnes pratiques de protection de l'environnement et de bonnes pratiques municipales dans les collectivités des parcs • des routes ouvertes à la circulation de passage

Note 1 : Les ressources de Parcs Canada comprennent 77 934 000 \$ et 989 ETP dans la gamme d'affaires des services intégrés qui ne font pas partie des principaux résultats

Note 2 : Le libellé des principaux engagements relativement aux résultats a été légèrement modifié par rapport aux engagements qui figurent dans le Rapport sur les plans et priorités de 2000-2001.

Résultats du rendement

Résultat clé no. 1

Fournir aux Canadiens des endroits protégés qui témoignent du patrimoine naturel et culturel et leur faire comprendre la valeur des endroits du patrimoine national

Dépenses prévues 151 589 000 \$

Autorisations totales 165 081 000 \$

Dépenses réelles 158 835 000 \$

Création et protection de parcs nationaux et de réserves de parc national

Parcs Canada continue de se concentrer sur l'achèvement du réseau des parcs nationaux. Le *Plan du réseau des parcs nationaux*, qui divise le Canada en 39 régions naturelles en se basant sur la géologie, la physiographie et la végétation, guide les efforts de création de nouveaux parcs nationaux. Le parc national Sirmilik au nord de l'île Baffin a été créé le 12 août 1999 à la suite de la signature d'une Entente sur les répercussions et les retombées

pour les Inuit, dans le cadre de l'Accord de règlement des revendications territoriales du Nunavut. En vertu de cet Accord, les réserves de parc Auyuittuq et Quttinirpaaq (île d'Ellesmere) ont été déclarées parcs nationaux à part entière. Ces nouveaux parcs ont porté à 25 le nombre de régions naturelles actuellement représentées par 39 parcs nationaux et réserves de parc national. Une deuxième entente conforme à l'Entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuit devait être signée en 1999-2000 pour la création du parc national Ukkusiksalik (baie Wager, Nunavut). La conclusion de cette entente a pris plus de temps que prévu en raison de la complexité des questions qui sont l'objet de négociations. On prévoit la signature de l'entente en 2000-2001. En tout, les 39 parcs nationaux et réserves de parc couvrent 244,540 kilomètres carrés, ce qui représente environ 2,6 % de la masse continentale totale du Canada.

Priorité gouvernementale Qualité de l'environnement

Par la création, pour les protéger, de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation et par la protection de l'intégrité écologique dans les parcs terrestres et l'utilisation durable dans les aires marines de conservation, Parcs Canada contribue directement à l'objectif gouvernemental de maintenir et d'améliorer la qualité de l'environnement.

Figure 1 Régions naturelles et parcs nationaux



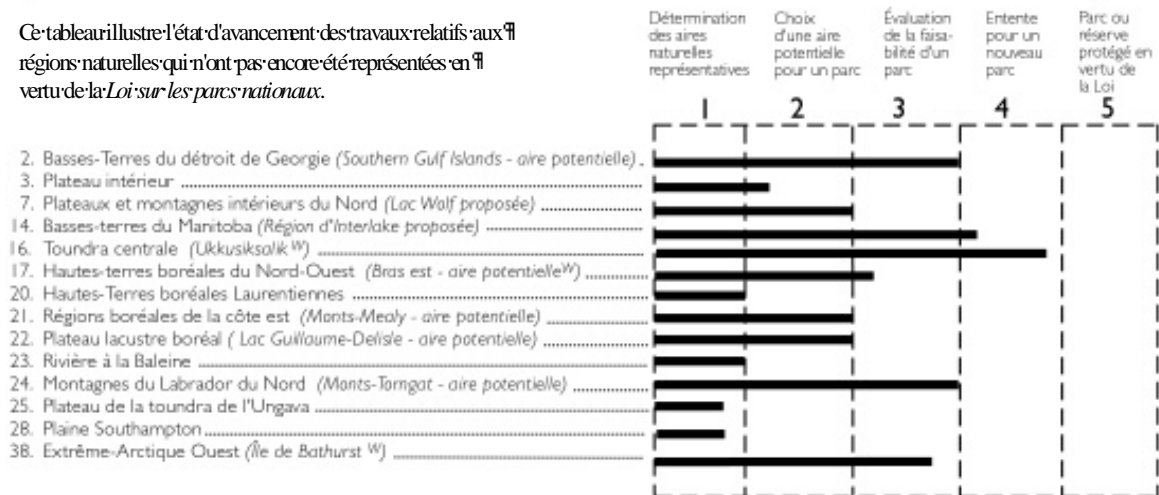
La création des nouveaux parcs est centrée sur les 14 autres régions naturelles. Des terres ont été mises de côté pour des parcs nationaux dans trois des régions sous-représentées (p. ex. le bras est du Grand lac des Esclaves dans les T.N.-O., la baie Wager et l'île Bathurst au Nunavut). Les progrès réalisés quant à la création de parcs dans les autres régions naturelles varient. Compte tenu de la multiplicité des questions et des conflits liés à l'utilisation des terres, il est difficile de prévoir le rythme de progression et Parcs Canada peut difficilement en décider. Il faut souvent des années pour franchir toutes les étapes de la création d'un parc national. La durée nécessaire et la complexité des négociations créent le risque que certains exemples représentatifs de régions naturelles ne disparaissent avant qu'ils ne puissent être sauvegardés et que les coûts d'achèvement du réseau ne continuent à monter en flèche.

Les parcs nationaux sont habituellement créés en cinq étapes. La première et la deuxième étape - celles de la détermination de régions représentatives et de la sélection d'une proposition de parc - sont principalement fondées sur des aspects scientifiques. La troisième étape - l'évaluation de la faisabilité, qui comprend de nombreuses consultations publiques - est habituellement la plus complexe et la plus controversée. La quatrième étape - la négociation d'une entente de parc - peut également prendre beaucoup de temps, car elle peut comprendre des revendications territoriales globales des Autochtones et des complications liées à la libération des titres de propriété et de longues négociations pour l'achat des dites propriétés. La cinquième étape, la dernière, est celle de la protection du parc ou de la réserve en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux*.

La figure 2 résume l'état d'avancement dans les 14 régions non représentées. On trouve plus de détails sur chacune de ces régions dans le *Rapport de 1999 sur l'état des aires patrimoniales protégées*. Il est à noter que huit parcs ou réserves de parc ne sont pas encore protégés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux* (étape 5). Ils ne se trouvent pas dans la figure 2. La nouvelle *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, déposée au Parlement en mars 2000, assurerait la protection de la loi à six de ces parcs. Les détails concernant les parcs pour lesquels les négociations sont terminées, mais qui ne sont pas protégés par la loi sont donnés dans le *Rapport de 1999 sur l'état des aires patrimoniales protégées*.

LE PARCHÈVEMENT DU RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX

Ce tableau illustre l'état d'avancement des travaux relatifs aux 11 régions naturelles qui n'ont pas encore été représentées en vertu de la Loi sur les parcs nationaux.



W Terres mises de côté pour la protection provisoire

Direction générale des parcs nationaux
Services opérationnels
Mai 2000 (à jour)

Figure 2 Progrès réalisés concernant la création de parcs nationaux dans les régions naturelles sous-représentées

La protection dans les parcs nationaux est axée sur le concept de l'intégrité écologique. Il y a intégrité écologique d'un écosystème lorsque sa structure et sa fonction ne sont pas compromises par des facteurs de stress causés par l'activité humaine et que sa diversité biologique va probablement persister. Parcs Canada s'est engagé à réduire les facteurs de stress de l'écosystème, à maintenir et à restaurer la biodiversité et les fonctions naturelles des écosystèmes. En 1997, Parcs Canada a adopté un cadre dans le

Figure 3 Cadre des rapports sur l'intégrité écologique

BIODIVERSITÉ	FONCTIONS DES ÉCOSYSTÈMES	FACTEURS DE STRESS
Diversité des espèces	Succession/Régression	Modèles d'utilisation humaine des terres
Changement dans la diversité des espèces	Fréquence en ampleur des perturbations (incendies, insectes, inondations)	Cartes d'utilisation des terres, densité des routes, densité de la population humaine
Nombre et étendue des espèces exotiques	Distributions par classe d'âge de la végétation	
Dynamique de la population	Productivité	Fragmentation de l'habitat
Taux de mortalité/natalité des espèces indicatrices	Par paysage ou par site	Taille des parcelles, distance entre les parcelles, éloignement de l'intérieur
Immigration/émigration des espèces indicatrices		
Viabilité de la population des espèces indicatrices		
Structure trophique	Décomposition	Polluants
Distribution par classe de dimension de tous les niveaux de prédation des taxons	Par site	égouts, produits pétrochimiques, etc.
		Transport à grande distance des toxines
	Rétention des nutriments	Climat
	Ca, N par site	Données météorologiques
		Fréquence des manifestations extrêmes
		Autre
		Problèmes particuliers à des parcs

Rapport sur l'état des parcs visant à faire rapport sur les aspects interreliés des écosystèmes (se reporter à la figure 3). Des aspects spécifiques détaillés des écosystèmes des parcs nationaux ont été décrits dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997* et dans le *Rapport de 1999 sur les aires patrimoniales protégées*.

Un jugement général du degré de détérioration écologique dans les parcs nationaux a été fait dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*. Une équipe composée de membres du personnel des parcs, secondés par un expert de l'extérieur, a rempli un questionnaire détaillé sur les facteurs externes (p. ex. la pollution, le changement climatique, l'introduction d'espèces exotiques) et les facteurs de stress internes (p. ex. l'infrastructure des parcs et l'utilisation par les visiteurs) qui influencent les écosystèmes dans les limites des parcs. Chaque équipe a évalué sommairement l'état général de détérioration de l'écosystème de son parc, selon une échelle de 1 à 5 où 1 signifiait aucune détérioration et 5 une grave détérioration. En 1999, cette évaluation a été faite dans deux parcs nationaux du Nord. La figure 4 présente les résultats de 38 parcs nationaux qui recueillent des données à ce sujet.

Il est évident que la majorité des parcs nationaux, soit 55 %, font état d'une détérioration importante ou grave et que seulement un cinquième (c.-à-d. 19 %) d'entre eux font état d'aucune détérioration ou d'une détérioration mineure. La plupart des parcs nationaux qui ont déclaré une détérioration mineure se trouvent dans le Nord canadien.

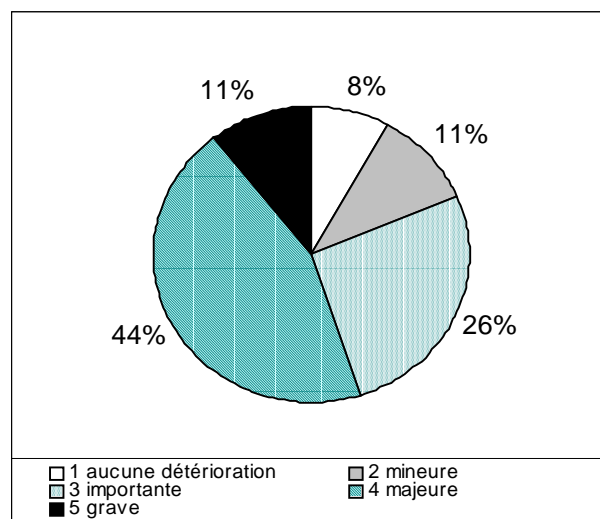
Pour préparer le *Rapport de 1999 sur l'état des aires patrimoniales protégées*, chaque parc a fourni une mise à jour sur les cinq principaux facteurs de stress définis en 1997. Les cinq facteurs de stress les plus souvent mentionnés ont été les perturbations humaines, les pratiques de gestion du parc, l'urbanisation, la foresterie et l'invasion de végétation exotique dans les parcs.

Les résultats de cette enquête montrent que la moitié des cinq principaux facteurs de stress mentionnés par chaque parc en 1997 se sont aggravés, tandis que 5 %

seulement ont diminué. Les parcs ont aussi décrit les mesures qu'ils ont prises pour résoudre ces problèmes. Dans plus de 95 % des cas, les mesures ont effectivement été prises pour résoudre les problèmes. Plus de 70 % des mesures ont été axées sur les premières étapes d'une recherche de base ou sur la définition, la surveillance ou l'étude d'un facteur de stress en particulier; 23 % d'entre elles étaient des mesures précises d'atténuation et de surveillance des résultats obtenus.

Les jugements sur l'état général de détérioration des parcs nationaux, ainsi que le rapport subséquent selon lequel la plupart des facteurs de stress sont inchangés ou à la hausse depuis les deux dernières années, donnent à penser que les parcs nationaux du Canada

Figure 4 Pourcentage de parcs nationaux par degré de détérioration écologique



éprouvent des problèmes de plus en plus graves de conservation des écosystèmes. Un grand nombre des problèmes affectent les grands écosystèmes qui entourent les parcs et il faudra d'importants efforts de gestion et d'appui de la part de divers partenaires régionaux.

Création et protection des aires marines nationales de conservation

La politique sur les aires marines nationales de conservation a été approuvée la première fois en 1986 afin de sauvegarder et de protéger un réseau d'aires représentatives des milieux marins du Canada. Un plan de réseau, semblable à celui des parcs nationaux, guide la création de nouvelles aires. Intitulé *D'un océan à l'autre* (1995), le plan divise les eaux océaniques du Canada et les Grands Lacs en 29 régions marines naturelles.

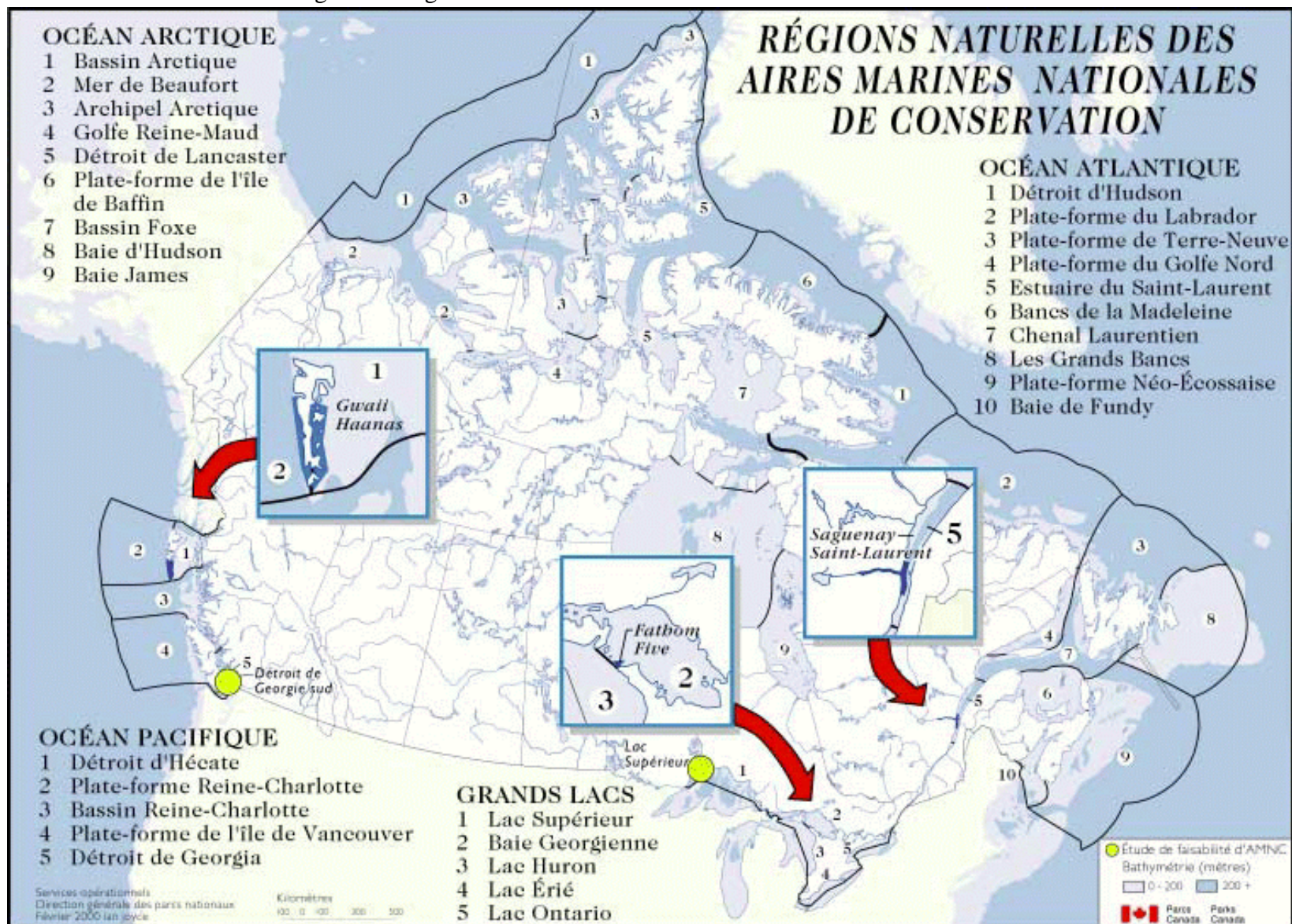
Le programme des aires marines nationales de conservation est encore jeune. Deux aires marines nationales de conservation qui représentent chacune une région marine existent déjà : celle du Saguenay-Saint-Laurent au Québec et celle de Fathom Five en Ontario. Un accord fédéral-provincial conclu en 1988 a instauré une aire marine nationale de conservation à côté du parc national Gwaii-Haanas (Colombie-Britannique) qui représente deux régions marines. Des travaux sont en cours pour mettre en œuvre l'accord, y compris la négociation d'une entente avec la Nation Haïda. Une cinquième région marine est partiellement représentée par l'élément marin de la réserve de parc national Pacific Rim. La figure 5 illustre le réseau des aires marines nationales de conservation.

Tout comme pour l'achèvement du réseau des parcs nationaux, le rythme des progrès dans la création de nouvelles aires marines nationales de conservation échappe souvent au contrôle direct de Parcs Canada. Des questions complexes d'utilisation des ressources régionales et des utilisateurs traditionnels des ressources sont des facteurs importants dont il faut tenir compte. De plus, Parcs Canada n'a pas de fondement législatif pour ce programme, et n'a pas non plus d'expertise scientifique et de ressources financières à consacrer à la création et à la protection des aires marines de conservation.

Les travaux sont actuellement axés sur trois régions marines. On a déterminé des régions susceptibles de représenter le bassin Reine-Charlotte, la troisième région marine du Pacifique (Colombie-Britannique). Une étude de faisabilité pour la création d'une aire marine nationale de conservation au lac Supérieur (Ontario) est presque terminée. Une autre étude dans la partie sud du détroit de Georgia (Colombie-Britannique) vient de commencer.

La *Loi concernant les aires marines de conservation* (projet de loi C-8) actuellement à l'étude au Parlement, décrit dans ses principes fondamentaux de gestion des aires marines nationales de conservation, la volonté de Parcs Canada de collaborer avec les organismes fédéraux et provinciaux chargés de la gestion des pêches et avec les utilisateurs de

Figure 5 Régions marines naturelles et aires marines de conservation.



ressources marines renouvelables pour en venir à une utilisation durable sur le plan écologique de toutes les régions, tout en réservant des zones qui assureront une protection pleine et entière à des caractéristiques spéciales et à des écosystèmes fragiles.

L'objet premier d'une aire marine nationale de conservation l'utilisation durable sur le plan écologique. À l'heure actuelle, il n'y a pas pour les aires marines nationales de conservation d'équivalent de l'énoncé d'intégrité écologique des parcs nationaux ni de cadre de rapports sur l'intégrité écologique comme il en existe dans les parcs nationaux. Le *Rapport sur l'état des parcs de 1997* décrit les travaux préliminaires entrepris pour établir un cadre d'évaluation de l'intégrité de l'une des aires marines nationales de conservation, mais la petite taille du réseau des aires marines nationales de conservation (deux aires en activité) et les ressources restreintes ont limité les progrès. Il est à noter que le projet de loi C-8 prévoit le dépôt d'un rapport biennal sur l'état des aires marines nationales de conservation.

Désignation, commémoration et protection des lieux historiques nationaux, des personnes et des événements

Le gouvernement fédéral poursuit notamment comme objectif de veiller à ce que le réseau des lieux historiques nationaux du Canada reflète l'histoire en évolution de notre pays et son patrimoine. Parcs Canada travaille avec d'autres intervenants à la création d'un réseau plus représentatif - d'un réseau qui reflète une opinion équilibrée de la riche histoire et du patrimoine qui définissent le Canada.

La ministre du Patrimoine canadien désigne, à la suite d'avis de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), des lieux, des personnes et des événements jugés d'importance historique nationale. La participation du public à la détermination et à la commémoration de l'histoire du Canada est un volet essentiel de ce programme, car des Canadiens et des groupes présentent la plupart des mises en candidature à la CLMHC. Plus de 90 % des travaux de la CLMHC découlent de demandes de renseignements du public.

Parcs Canada a élaboré le plan du réseau des lieux historiques nationaux à partir des désignations existantes. Ce plan définit un cadre thématique, fait état des progrès réalisés jusqu'à maintenant et souligne les aspects moins bien représentés de l'histoire du Canada. Plus important encore, il précise les trois priorités stratégiques de commémoration : l'histoire des peuples autochtones, celle des collectivités ethnoculturelles et celle des femmes. Accroître la représentation de ces aspects de l'histoire dans le réseau des lieux historiques du Canada est l'objectif que vise Parcs Canada en créant une commémoration plus équilibrée de l'histoire du Canada.

En mars 2000, il y avait 251 désignations liées aux priorités stratégiques de Parcs Canada, soit 14,3 % des 1 754 lieux, personnes ou événements désignés au Canada. La figure 6

décrit les désignations de lieux historiques nationaux, de personnes et d'événements qui, en 1999-2000, sont liées aux trois priorités stratégiques.

Figure 6 Désignations de l'importance historique nationale liées aux priorités stratégiques en 1999-2000

<p>Histoire des collectivités ethnoculturelles</p> <p>Création de la Nouvelle-Islande - Exemple particulier de gouvernement démocratique lié à la colonisation dans l'Ouest canadien, du legs culturel des Canadiens d'origine islandaise.</p> <p>Église British Methodist Episcopal R. Nathaniel Dett - Illustration des premiers établissements noirs de la région du Niagara, du rôle de l'Église qui aidait les nouveaux réfugiés du chemin de fer clandestin.</p> <p>Église First Baptist Sandwich - Exemple des églises frontalières, jadis nombreuses, érigées en raison des communautés noires croissantes créées par les réfugiés du chemin de fer clandestin.</p> <p>Église British Methodist Episcopal St. Catharines (chapelle Salem) - Exemple typique de la conception des églises reliées au chemin de fer clandestin.</p> <p>Église Orthodox Antiochian St. George - Symbole des traditions culturelles de la communauté orthodoxe syrienne au Canada.</p> <p>Histoire des Autochtones</p> <p>Beaulieu II, François (1771-1872) - Père fondateur des Métis des Territoires du Nord-Ouest, chef métis remarquable.</p> <p>Histoire des Autochtones et des femmes</p> <p>Thanadelthur (-1717) - A joué un rôle important dans la traite des fourrures par les Anglais à l'ouest de la baie d'Hudson au début du XVIII^e siècle.</p>

La figure 7 résume les rôles et les responsabilités de la ministre, de la CLMHC et de Parcs Canada en ce qui concerne la désignation et le marquage.

Figure 7 Rôles et responsabilités de désignation et de commémoration

Ministre	<ul style="list-style-type: none"> • Désigne • Commémore par des plaques, des ententes, des acquisitions, l'aménagement de lieux et la création de musées
• CLMHC	<ul style="list-style-type: none"> • Recommande à la ministre des lieux, des personnes ou des événements qu'il convient de désigner en raison de leur importance historique nationale et les formes de commémoration
• Parcs Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Assure un soutien administratif à la CLMHC dans l'exécution de ses fonctions • Seconde la CLMHC par des recherches historiques • Élabore le plan du réseau des lieux historiques nationaux dans lequel sont définies les priorités stratégiques de désignation de Parcs Canada • Conseille, aide et finance des groupes de femmes, des collectivités autochtones et ethnoculturelles pour la présentation de candidatures à la CLMHC • Met en œuvre les décisions de la ministre relativement à la commémoration de lieux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale

Figure 8 Lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada



4TERRE-NEUVE

1. CAP SPEAR
2. SIGNAL HILL
3. COTTAGE HAWTHORNE
4. CASTLE HILL
5. ÉTABLISSEMENT RYAN
6. L'ANSE AUX MEADOWS
7. PORT AU CHOIX
8. MISSION DE HOPEDALE
9. RED BAY

NOUVELLE-ÉCOSSE

10. FORTERESSE DE LOUISBOURG
11. MARCONI
12. ÎLE GRASSY
13. CANAL DE ST. PETERS
14. ALEXANDER GRAHAM BELL
15. FORT MCNAB
16. ÎLE GEORGES
17. CITADELLE D'HALIFAX
18. TOUR PRINCE-DE-GALLES
19. REDOUTE YORK
20. FORT EDWARD
21. GRAND -PRÉ
22. KEJIMIKUJIK
23. FORT ANNE
24. FORT SCOTS / LE FORT DES ÉCOSSAIS
25. PORT -ROYAL

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

26. PORT-LA-JOYE-FORT-AMHERST
27. ARDGOWAN
28. PROVINCE HOUSE
29. HÔTEL DALVAY -BY -THE -SEA

NOUVEAU-BRUNSWICK

30. FORT GASPAREAUX
31. FORT BEAUSÉJOUR
32. CALE SÈCHE DE LA COUPE
33. MONUMENT LEFEBVRE
34. ÎLE BEAUBEAURS
35. TOUR MARTELLO DE CARLETON
36. BLOCKHAUS DE ST. ANDREWS

QUÉBEC

37. GRANDE -GRAVE
38. BATAILLE DE LA RISTIGOUCHE
39. PHARE DE POINTE -AU -PÈRE
40. GROSSE ÎLE ET LE MÉMORIAL DES IRLANDAIS
41. FORT-NUMERO-UN-DE-LA POINTE-DE-LÉVY
42. PARC DE L'ARTILLERIE
43. CARTIER -BRÉBEUF
44. FORTIFICATIONS DE QUÉBEC
45. MAISON MAILLOU
46. CERCLE DE LA GARNISON
47. PARC MONTMORENCY
48. LOUIS S. ST-LAURENT
49. FORGES DU SAINT-MAURICE
50. CANAL DE SAINT-OURS
51. CANAL DE CHAMBLY
52. FORT CHAMBLY
53. FORT LENNOX
54. COMMERCE DE LA FOURRURE À LACHINE
55. CANAL DE LACHINE
56. LOUIS -JOSEPH PAPINEAU
57. SIR GEORGE ÉTIENNE CARTIER
58. BATAILLE DE LA CHÂTEAUGUAY
59. CANAL DE SAINTE -ANNE -DE -BELLEVUE
60. SIR WILFRID LAURIER
61. COTEAU -DU -LAC
62. CASERNE DE CARILLON
63. CANAL DE CARILLON
64. MANOIR PAPINEAU
65. FORT TÉMISCAMINGUE

ONTARIO

66. CAIRN DE GLENGARRY
67. MAISON DE SIR JOHN JOHNSON
68. MAISON INVERARDEN
69. BATAILLE DE LA MOULIN-À-VENT
70. FORT WELLINGTON
71. MAISON LAURIER
72. CANAL RIDEAU
73. BLOCKHAUS DE MERRICKVILLE
74. VILLA BELLEVUE
75. TOUR MURNEY
76. TOUR SHOAL

ONTARIO

77. TOUR CATHCART

78. FORT HENRY
79. VOIE NAVIGABLE TRENT-SEVERN
80. BARRAGES DE PÊCHE MUNIKANING
81. PONT DE BÉTON EN ARC DU LAC CANAL
82. ÉCLUSE-ASCENSEUR DE PETERBOROUGH
83. ÎLE NAVY
84. HAUTEURS DE QUEENSTON
85. CASERNE DE BUTLER'S
86. FORT GEORGE
87. FORT MISSISSAUGA
88. PHARE DE POINT MISSISSAUGA
89. MAISON-COMMEMORATIVE-BETHUNE
90. MISSION SAINT -LOUIS
91. WOODSIDE
92. REMBLAIS DE SOUTHWOLD
93. PHARE DE POINT CLARK
94. FORT MALDEN
95. PHARE DE L'ÎLE BOIS BLANC
96. FORT ST. JOSEPH
97. CANAL DE SAULT STE. MARIE

MANITOBA

98. YORK FACTORY
99. FORT PRINCE-DE-GALLES
100. LOWER FORT GARRY
101. PRESBYTÈRE ST. ANDREWS
102. LA FOURCHE
103. MAISON RIEL
104. CENTRE D'INSCRIPTION DE L'ENTRÉE EST DU PARK DU MONT-RIDING
105. MONTICULES LINÉAIRES

SASKATCHEWAN

106. FORT ESPÉRANCE
107. FORT PELLY
108. FORT LIVINGSTONE
109. HOMESTEAD MOTHERWELL
110. BATOCHÉ
111. BATAILLE DE FISH CREEK
112. FORT BATTLEFORD
113. FRENCHMAN BUTTE

114. FORT WALSH

ALBERTA

115. MASSACRE DE FROG LAKE
116. PREMIER Puits DE PÉTROLE DU L'OUEST CANADIEN
117. RANCH BAR U
118. ROCKY MOUNTAIN HOUSE
119. AUBERGE DU SKI SKOKI
120. CAVE AND BASIN
121. COL HOWSE
122. MUSÉE DU PARC-BANFF
123. REFUGE DU COL ABBOTT
124. STATION D'ÉTUDE DES RAYONS COSMIQUES DU MONT-SULPHUR
125. CENTRE D'ACCUEIL DU PARC-JASPER
126. COL ATHABASCA
127. COL YELLOWHEAD
128. JASPER HOUSE
129. HENRY HOUSE

COLOMBIE-BRITANNIQUE

130. COL KICKING HORSE
131. SALON DE THÉ DES CHUTES TWIN
132. COL ROGERS
133. FORT LANGLEY
134. PARC STANLEY
135. GULF OF GEORGIA CANNERY
136. PHARE DE FISGARD
137. FORT RODD HILL
138. FORT ST. JAMES
139. FORT KITWANGA
140. NAN SDINS / NINSTITNS
141. PISTE CHILKOOT

TERRITOIRE DU YUKON

142. S.S. KLONDIKE
143. DRAGUE NUMÉRO QUATRE
144. COMPLEX HISTORIQUE DE DAWSON
145. S.S. KENO

Depuis le milieu des années 90, Parcs Canada s'est efforcé de maintenir l'intégrité commémorative des lieux qu'il administre directement et de promouvoir l'utilisation du concept de l'intégrité commémorative dans la famille des lieux historiques nationaux. Parcs Canada administre 145, ou moins de un sur six, des 849 lieux historiques nationaux du pays. Les lieux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada appartiennent à d'autres ministères, à d'autres ordres de gouvernement, à des sociétés, à des organismes patrimoniaux ou à des citoyens. La figure 8 illustre le réseau des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.

L'intégrité commémorative se définit par l'état et l'intégralité d'un lieu historique national. Il y a intégrité commémorative lorsque les ressources qui symbolisent ou représentent l'importance du lieu ne sont ni endommagées ni menacées, que les raisons de l'importance nationale du lieu sont efficacement communiquées au public et que les valeurs patrimoniales du lieu sont respectées dans toutes les décisions et les mesures touchant au lieu.

En mars 1999, l'intégrité commémorative de 12 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada avait été évaluée. Des lieux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada ont également été évalués. Les évaluations générales de ces 12 lieux sont décrites dans le *Rapport de 1999 sur l'état des aires patrimoniales protégées*. Huit de ces 12 lieux ont été évalués avant le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*. Le tableau 9 résume les changements survenus dans huit de ces lieux au cours des dernières années.

Figure 9 Changements de l'intégrité commémorative survenus entre 1997 et 1999 dans huit lieux historiques nationaux

	Nombre de lieux		
	Amélioration	Aucun changement	Détérioration
État de la ressource	4	4	
Efficacité des communications	4	3	1
Pratiques choisies de gestion	5	3	

La tendance générale va vers le statu quo ou une amélioration de tous les aspects de l'intégrité commémorative. Parcs Canada s'est engagé à évaluer tous les deux ans l'intégrité commémorative de 25 lieux historiques nationaux qu'il administre en vue des rapports futurs sur l'état des aires patrimoniales protégées.

Même si Parcs Canada n'a pas encore évalué l'intégrité commémorative de tous les lieux qu'il administre, il a recueilli pour tous de l'information sur le premier élément de l'intégrité commémorative, soit l'état des ressources culturelles. La figure 10 présente les

évaluations de l'état des ressources culturelles bâties (c.-à-d. les bâtiments, les ponts, les fortifications, les ouvrages maritimes et les terrains) en 1997 et en 1999.

Figure 10 Évaluations de l'état des ressources culturelles bâties des lieux historiques nationaux

	État des ressources culturelles, en pourcentage du nombre total de biens			
	Bon	Passable	Faible	Fermeture
1997-1998 (n= 950)	33	50	14	3
1999-2000 (n=1223)	34	41	21	4

L'évaluation d'environ les deux tiers des biens en 1997 et en 1998 est faible ou passable. Il est plus alarmant encore de constater que le pourcentage de biens en faible état semble augmenter. Autrement dit, malgré quelques améliorations de l'état des ressources culturelles dans la moitié des huit lieux précisément évalués en 1997 et 1999, la tendance générale des lieux historiques nationaux s'oriente vers une détérioration de l'état des ressources culturelles, et en bout de ligne, de l'intégrité commémorative de certains lieux. Même si Parcs Canada continue à intervenir pour protéger et restaurer des biens culturels particuliers, nous prévoyons qu'en l'absence de nouveaux fonds pour la recapitalisation de toute la base de ses biens, l'état général des biens culturels continuera à se détériorer.

Parcs Canada cherche également à influencer l'intégrité commémorative d'autres lieux par divers moyens : il diffuse des publications et assure de la formation; il aide, à la suite de demandes en ce sens, à définir et à évaluer l'intégrité commémorative de lieux donnés et met en œuvre le Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux du Canada. Ce dernier finance des projets qui ont trait à la planification, à l'acquisition, à la conservation et à la mise en valeur de ces endroits d'importance historique nationale pour les Canadiens. Parcs Canada utilise le contexte d'un projet particulier de conservation ou de mise en valeur pour sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires des lieux à l'intégrité commémorative, à la leur faire comprendre et intégrer aux décisions qu'ils prendront dans l'avenir concernant le lieu.

Un examen indépendant du Programme de partage des frais, réalisé en 1997, a porté sur la pertinence continue du programme, les résultats accomplis et l'efficacité des activités du Programme. Cet examen a montré que le programme avait réussi à contribuer à la planification, à l'acquisition, à la conservation ou à la mise en valeur d'un certain nombre de lieux historiques nationaux du Canada. Par suite en partie de cet examen, Parcs Canada propose des modifications aux modalités du Programme concernant l'obtention

de fonds pour que se présentent des demandeurs provenant d'un éventail élargi de partenaires potentiels et pour simplifier le processus de demande. Le programme révisé comprendra également un cadre de responsabilisation fondé sur les résultats, des indicateurs de rendement, des plans de vérifications régulières des ententes de contribution, et des évaluations des répercussions du programme. Les modalités révisées devraient être approuvées en 2000-2001.

La figure 11 résume les rôles que joue Parcs Canada relativement aux lieux qu'il administre et à ceux qu'il n'administre pas.

Figure 11 Rôle de Parcs Canada dans la garantie d'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux

LHN administré par Parcs Canada	LHN administré par d'autres
<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les ressources directement liées aux raisons qui motivent l'importance nationale • Présenter les messages d'importance nationale (sur place et diffusion externe) • Gérer les ressources culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au financement de la conservation et de la mise en valeur par le biais du Programme de partage des frais des LHN • Aider à acquérir les compétences d'intendance par des conseils professionnels et techniques, des publications et de la formation sur la gestion des ressources culturelles
<ul style="list-style-type: none"> • Préparer des énoncés d'intégrité commémorative et des plans directeurs pour chaque lieu et évaluer l'état de l'IC 	<ul style="list-style-type: none"> • Donner des conseils sur la préparation des énoncés d'intégrité commémorative et sur la planification, à l'appui de la conservation et de la mise en valeur et répondre à des demandes précises d'aide pour l'évaluation de l'intégrité commémorative
<ul style="list-style-type: none"> • Donner accès au public aux LHN • Mieux faire connaître les LHN et leur réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux faire connaître les LHN et leur réseau par des publications et un site Web dans Internet/Rescol • Appuyer les efforts des LHN de former des alliances et des réseaux

Résultats de la mise en valeur du patrimoine

Les initiatives d'interprétation, d'éducation et de diffusion externe de Parcs Canada constituent un élément essentiel de son mandat. Parcs Canada a élaboré ou élabore en ce moment des méthodes qui lui permettront d'évaluer le nombre d'utilisateurs des programmes d'interprétation et d'éducation, leur degré de satisfaction et leur compréhension des messages communiqués. Dans ce contexte, Parcs Canada détermine l'information de base nécessaire pour chaque aspect de l'utilisation par les publics cibles,

de la satisfaction ou de la compréhension des messages de mise en valeur du patrimoine et s'il y a lieu, détermine des objectifs de rendement pour l'avenir. La conception de méthodes, de bases de données et d'objectifs appropriés pour tous les aspects des programmes de mise en valeur du patrimoine constitue une difficulté de taille, car la mise en valeur se fait dans les parcs et les lieux historiques nationaux, sous forme d'activités locales et nationales de diffusion externe.

En 1999-2000, Parcs Canada a revu son processus de sondage auprès des visiteurs et intégré dans son questionnaire de base des indicateurs précis qui lui permettront d'évaluer l'utilisation, la satisfaction, la compréhension des principaux messages des programmes locaux de mise en valeur du patrimoine. La nouvelle méthodologie de sondage sera mise en œuvre pendant la saison de 2000-2001 dans le cadre du système révisé de sondage auprès des visiteurs. Parcs Canada ne possède pas encore de base de données ou d'objectifs sur l'utilisation des programmes locaux de mise en valeur du patrimoine. Les résultats de la première saison seront examinés en 2000-2001 lorsque les données seront connues. Parcs Canada a déjà établi des objectifs pour le degré de satisfaction des visiteurs dans chaque parc ou lieu (c.-à-d. au moins 85 % satisfaits et au moins 40 % très satisfaits), mais ne pourra pas dire s'il a atteint ces objectifs avant le prochain rapport annuel. Aucune base de données et aucun objectif n'a été établi pour les principaux indicateurs de la compréhension des messages. Ces derniers seront également évalués en 2000-2001 afin d'établir des normes de rendement pour les prochains cycles de rapport.

La diffusion externe locale de la mise en valeur du patrimoine consiste principalement, mais non exclusivement, en des exposés dans les écoles locales, à proximité d'un parc ou d'un lieu historique national. Parcs Canada ne recueille pas de données nationales sur l'ampleur du public local de la diffusion externe, ni sur sa satisfaction à l'égard du programme. On a reconnu qu'il fallait obtenir ces données en 1999-2000, et les travaux de définition qui permettront de savoir ce qu'on entend par diffusion externe locale ont commencé en 2000-2001 et la collecte des données se fera en 2001-2002. Les travaux visant l'établissement d'une mesure commune du degré de satisfaction à l'égard des programmes locaux de diffusion externe ne sont pas prévus avant 2001-2002 et les résultats ne seront connus qu'en 2002-2003.

La diffusion externe nationale suppose l'utilisation des mass media, du site Web de Parcs Canada, des expositions itinérantes et de la collaboration avec le monde de l'éducation pour favoriser l'inclusion de la documentation de Parcs Canada dans les programmes éducatifs. La diffusion externe nationale vise le grand public ou des segments particuliers de la population afin d'accroître leur sensibilisation, leur compréhension et leur appui des réseaux de parcs nationaux, d'aires marines de conservation et de lieux historiques nationaux. La population touchée par certains de ces outils de diffusion externe nationale est déjà connue (p. ex. la série télévisée « *The Great Canadian Parks* » a un public annuel de sept millions de téléspectateurs et le site Internet de Parcs Canada a reçu 2,4 millions

de visiteurs en 1999-2000). En 1999-2000, Parcs Canada a également commencé à recueillir les résultats sur la satisfaction de la clientèle pour certaines de ses initiatives (p. ex. le site Web), mais n'aura pas de données à diffuser avant 2000-2001. Finalement, Parcs Canada examinera, en 2000-2001, son approche de sondage de l'opinion publique afin de définir des indicateurs clés de la sensibilisation du public, de sa compréhension et de son appui d'ici mars 2002.

Résultat clé no. 2

Fournir aux Canadiens des possibilités d'utiliser les endroits du patrimoine national et d'en profiter, tout en appuyant la conservation du patrimoine canadien et en y contribuant

Dépenses prévues	135 989 000 \$
Autorisations totales	156 313 000 \$
Dépenses réelles	140 982 000 \$

Nombre de visiteurs et répercussions

Parcs Canada met à la disposition des visiteurs, pour leur utilisation et leur profit, un réseau de 180 endroits du patrimoine national.

Les entrées dans certains parcs et lieux historiques sont facilement surveillées et il est par conséquent possible d'obtenir des relevés exacts des visiteurs. Toutefois, de nombreux parcs et lieux historiques nationaux possèdent plusieurs points d'entrée, dont certains ne sont pas contrôlés. Dans ces cas, le nombre de « visite-personnes » est évalué d'après les comptes de la circulation automobile dans le parc ou le lieu et des sondages périodiques qui déterminent le nombre moyen de personnes qui se déplacent par véhicule, les raisons pour lesquelles les visiteurs viennent dans le parc ou le lieu et le nombre de personnes qui y sont entrées plus d'une fois le même jour.

Visite-personne

Personne qui entre dans un parc national ou un lieu historique national à des fins récréatives, éducatives ou culturelles représente une visite-personne. Les gens qui passent dans un parc ou un lieu historique pour se rendre ailleurs, la circulation locale et la circulation du personnel de Parcs Canada n'en font pas partie. Les personnes qui entrent ou qui quittent le même jour et celles qui restent une nuit ne sont pas non plus calculées comme de nouvelles visites-personnes.

Les estimations de visite-personnes totales dans tous les parcs et lieux historiques nationaux sont demeurées assez stables au cours des cinq dernières années et représentent entre 24 et 26 millions de visite-personnes par année, soit environ 10 à 11 millions dans les lieux historiques nationaux et 14 à 15 millions dans les parcs nationaux. En 1999-2000, on estime qu'il y a eu environ 26,5 millions de visite-personnes.

Même si Parcs Canada sait approximativement le nombre de visiteurs et leur distribution dans le temps (c.-à-d. les moments de l'année où ils visitent), on sait concrètement peu de choses sur les répercussions de ces visiteurs. Les installations touristiques et celles des visiteurs ont été les facteurs de stress les plus souvent mentionnés dans le *Rapport sur l'état des parcs de 1997* (26 des 36 parcs nationaux ont effectivement cité ces facteurs de stress). Il est cependant impossible d'évaluer, à partir de ces renseignements, les répercussions des visiteurs comme source de stress sur les écosystèmes des parcs nationaux, par comparaison avec divers autres facteurs de stress comme les changements climatiques et les pratiques de gestion des terres entourant les parcs nationaux. Le *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* attribue ce manque d'information à l'absence de ressources et de recherche à Parcs Canada qui n'est pas en mesure de recueillir, de comprendre et d'utiliser les renseignements pertinents sur les répercussions de l'utilisation par les visiteurs. Pour répondre au Rapport de la Commission, Parcs Canada cherchera, en 2000-2001, à obtenir des fonds additionnels pour accroître ses capacités scientifiques. Parcs Canada a déjà amorcé des travaux visant l'élaboration d'une stratégie de recherche sur l'utilisation humaine, dans le cadre de sa stratégie générale sur les sciences naturelles.

Satisfaction des visiteurs à l'égard des services

Parcs Canada s'est engagé à offrir des services de qualité aux visiteurs et a fixé un objectif d'au moins 85 % des visiteurs satisfaits dans chaque parc et lieu historique national, dont au moins 40 % d'entre eux très satisfaits. Les visiteurs très satisfaits représentent les clients les plus fidèles, mais aussi les plus exigeants et ils sont les plus ouverts aux changements dans la prestation des services. En suivant le degré de satisfaction de ce groupe, Parcs Canada peut déjà savoir les mesures qu'il devra prendre.

Parcs Canada utilise divers mécanismes pour suivre les attentes et la satisfaction de la clientèle à l'égard de ses services et apporter les changements nécessaires. Ces mécanismes comprennent des consultations organisées pour les plans directeurs, des comités consultatifs locaux et des comités de gestion, des fiches de commentaires remplies par les visiteurs dans les parcs et un programme de sondage de la clientèle.

De 1997 à 1999, Parcs Canada a effectué des sondages dans 105 lieux et les visiteurs ont été appelés à évaluer leur degré général de satisfaction relativement à leur visite. Ces sondages ont été réalisés à l'entrée des lieux historiques nationaux (71) et des parcs nationaux (20) et dans les terrains de camping (14). La participation de chaque lieu au programme de sondage était volontaire. Certains lieux historiques nationaux n'ont jamais

fait de sondages et certains autres, notamment certains parcs nationaux, en ont effectué plusieurs. Les taux de réponse aux sondages, lorsqu'ils étaient connus, ont également varié considérablement, allant d'un faible 10 % à plus de 85 %. Le pourcentage des visiteurs « satisfaits » et « entièrement satisfaits » dans les lieux participants allait de 79 % à 99 %. La figure 12 résume les résultats.

Figure 12

Nombre et pourcentage des résultats des sondages des visiteurs des saisons 1997, 1998 et 1999 conformes aux normes de satisfaction des visiteurs de Parcs Canada

Nombre de sondages dans lesquels 85 % ou plus des visiteurs étaient satisfaits ou très satisfaits	Nombre de sondages dans lesquels 40 % ou plus des visiteurs étaient très satisfaits
98 (93 %)	91 (86 %)

La tendance générale constatée dans ces sondages a été confirmée indépendamment par la première enquête auprès des citoyens qui a touché 2 900 ménages canadiens en 1998 et à qui on a demandé leur perception des services du gouvernement à l'échelle municipale, provinciale et fédérale. Cette enquête a permis de constater que les parcs nationaux offraient la qualité de service la plus élevée parmi 17 services fédéraux évalués (c.-à-d. une note de 73 sur 100).

Même si la tendance générale semble indiquer que les visiteurs estiment recevoir un service de qualité dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, il ne faut pas en déduire que les visiteurs et les intervenants locaux sont satisfaits de tous les aspects de la prestation de services ou qu'ils n'ont rien à proposer pour les améliorer. Les commentaires des visiteurs aux questions détaillées des sondages, de même que les fiches de commentaires et autres mécanismes de consultation, ont donné lieu à divers changements dans la prestation des services au fil des années. Par exemple, les faibles notes sur la propreté des toilettes dans les sondages des visiteurs ont donné lieu à des révisions des contrats de conciergerie visant ces services. Les entrepreneurs chargés de fournir le bois à brûler ont été remplacés par suite de sondages des visiteurs qui montraient que la qualité du bois à brûler était jugée médiocre. En réponse à des commentaires des sondages, des activités de lieux historiques nationaux ont été modifiées pour les rendre plus agréables pour les enfants.

En 1999-2000, Parcs Canada a proposé un certain nombre de modifications à son processus de sondage de la clientèle. Le questionnaire et le processus ont été modifiés afin 1) d'axer fondamentalement le programme de sondage sur les principaux indicateurs de rendement national, soit la satisfaction générale des visiteurs à l'égard d'un parc ou d'un lieu, la taille du public des programmes de mise en valeur du patrimoine, la satisfaction relativement aux programmes de mise en valeur du patrimoine, et la

sensibilisation et la compréhension des principaux messages du patrimoine, 2) de saisir les caractéristiques importantes des visiteurs afin de mieux suivre l'exactitude des données et de mieux comprendre les types particuliers de visiteurs et 3) de recueillir les réponses des visiteurs dans chaque parc et lieu historique national selon un cycle de trois ans.

Collectivités de Parcs Canada

Parcs Canada administre six collectivités dans les parcs nationaux : Field dans le parc national Yoho; Jasper dans le parc national Jasper; Lac Louise dans le parc national Banff; Wasagaming dans le parc national du Mont-Riding; Waskesiu dans le parc national de Prince-Albert; et les lacs Waterton dans le parc national des Lacs-Waterton. La septième collectivité de Banff est autonome sur le plan administratif

depuis 1990. Par suite des préoccupations exprimées par le public concernant le volume d'aménagement commercial dans la ville de Banff, Parcs Canada s'est engagé à élaborer des plans communautaires pour chacune des six collectivités qui se trouvent dans les parcs nationaux.

Priorités gouvernementales

Collectivités fortes

Les travaux qui viennent de commencer sur l'élaboration de plans communautaires et de systèmes de mesure en faveur de la croissance responsable et de l'absence nette d'incidence environnementale négative peuvent servir de modèles pour le renforcement d'autres collectivités au Canada.

Chaque plan communautaire est guidé par les principes suivants :

- absence nette d'incidence environnementale négative;
- un usage approprié;
- la gestion responsable de la croissance;
- le leadership dans l'intendance environnementale et la conservation du patrimoine.

Dans la pratique, ces principes supposent la fixation d'objectifs pour les limites des collectivités, les zones commerciales, l'aménagement admissible, les populations cibles et d'autres attentes mesurables. Des indicateurs et des objectifs seront également fixés pour mesurer les répercussions de chaque collectivité sur l'environnement. Parcs Canada est à élaborer un modèle afin de surveiller les répercussions environnementales et d'établir une information de base en 2000-2001. Les rapports annuels sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans communautaires commenceront, une fois que ces derniers auront été approuvés.

La ministre a approuvé le plan communautaire de Field en juillet 1999. Les autres plans, à l'exception de celui de Jasper, ont été préparés et la haute direction procède actuellement à leur examen. Le plan communautaire de Jasper en est encore à la phase de consultation,

par suite d'une demande du Conseil communautaire. Parcs Canada vise toujours que les six collectivités soient régies conformément à leurs plans communautaires respectifs d'ici 2003-2004.

Il est à noter que les plans communautaires fixent des limites à l'aménagement, à l'intérieur des délimitations de la collectivité. Parcs Canada continuera à travailler avec les collectivités et les propriétaires de terres contiguës afin d'influencer l'utilisation des terres à l'extérieur des collectivités.

Routes de transit

La responsabilité de Parcs Canada en ce qui concerne les routes n'est pas liée à son mandat de base de protection et de mise en valeur des ressources du patrimoine. Parcs Canada est devenu responsable de tout le programme d'immobilisations lié à ces routes en 1993, lorsque Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a révoqué la *Loi sur la route Transcanadienne*. Les routes de transit comprennent des tronçons de 21 routes numérotées qui traversent 16 parcs nationaux et un lieu historique national, sur une distance d'environ 900 kilomètres. La valeur de remplacement des routes a été évaluée à 1,1 milliard de dollars, ce qui représente environ 16 % de la valeur de remplacement de tout le portefeuille des biens de Parcs Canada.

Parcs Canada s'est engagé à garder les routes ouvertes à la circulation de passage, sauf en cas de conditions environnementales incontrôlables (p. ex. de fortes chutes de neige ou des pluies excessives qui entraînent le glissement de roches). En 1999-2000, aucune route n'a été fermée en raison de problèmes liés à l'état des biens.

Dans le cadre de son engagement envers une gestion durable des routes, et conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, Parcs Canada adopte des normes de construction et de conception des routes qui réduisent les répercussions des routes sur l'environnement. Il peut s'agir de pratiques durables comme exiger des entrepreneurs qu'ils suivent un plan environnemental pendant l'exécution de travaux dans le parc; réduire l'utilisation du sel de voirie; limiter l'envasement pendant la construction; utiliser des matériaux qui réduisent au minimum l'entretien à long terme et les risques connexes pour l'environnement (par exemple, électrozingage des ponts au lieu de la peinture); utiliser des espèces végétales locales dans l'aménagement paysager et remettre en état les zones de construction.

Même si les routes et les ponts demeurent ouverts, la majeure partie de ces biens sont jugés dans un état passable (45 %) ou médiocre (32 %). Compte tenu des niveaux de financement actuels, Parcs Canada prévoit une augmentation du pourcentage des biens cotés faibles et médiocres. Parcs Canada continuera à collaborer avec les organismes centraux pour trouver un financement à long terme pour la recapitalisation des routes.

Section III : Rapport consolidé

Gestion du matériel

Le ministère du Patrimoine canadien s'occupait de la tenue de l'inventaire des biens mobiliers pour Parcs Canada. Un système interne a été mis au point pour que chaque centre de responsabilité de Parcs Canada puisse tenir son propre inventaire de biens mobiliers. Avec la création de l'Agence, Parcs Canada s'est engagé à mettre en œuvre d'ici le 1^{er} avril 2000, dans le cadre de son système d'information financière, un module sur les biens mobiliers et à s'occuper des imputations des coûts engagés à l'exercice et des coûts du cycle de vie. Un module du système intégré des finances et du matériel (SIFM) a été conçu et mis en œuvre le 1^{er} avril 2000.

Développement durable

Les objectifs de développement durable de Parcs Canada sont indiqués à la figure X ci-dessous. Le *Rapport de 1999 sur les aires patrimoniales protégées* renferme plus de renseignements à cet égard.

Figure 13 Progrès versus objectifs de la stratégie de développement durable

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	PROGRÈS RÉALISÉS
1. Protéger et préserver le patrimoine naturel du Canada	Se reporter au principal résultat 1 : pages 18 à 26
2. Approfondir la compréhension scientifique des systèmes naturels et des liens entre les humains et l'environnement	et au <i>Rapport de 1999 sur les aires patrimoniales protégées</i> . Chapitre 1 : Parcs nationaux du Canada
3. Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel du Canada	Se reporter au principal résultat 1 : pages 26 à 33
	et au <i>Rapport de 1999 sur les aires patrimoniales protégées</i> : chapitre 2 : Lieux historiques du Canada

<p>4. Mettre en valeur le mandat, les valeurs et les réseaux de Parcs Canada comme un exemple vivant de l'utilisation durable du patrimoine naturel et culturel du Canada</p>	<p>Se reporter au principal résultat 1 : pages 33 et 36</p> <p>et au <i>Rapport de 1999 sur les aires patrimoniales protégées</i>. Chapitre 3 : Faire participer les Canadiens</p>
<p>5. Promouvoir le développement durable comme fondement de l'activité communautaire</p>	<p>Principal résultat 2 : pages 36 et 37</p>
<p>6. Faire montre d'une gestion environnementale exemplaire dans toutes les opérations de Parcs Canada</p>	<p>Le chapitre 2 du <i>Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable</i>, en mai 2000, sur l'écologisation des opérations gouvernementales signale que parmi les dix principales organisations fédérales, Parcs Canada se classe dans le dernier tiers pour ce qui est des progrès réalisés dans la mise en œuvre de son système de mesure et de surveillance des répercussions environnementales de ses activités. Pour cette raison, Parcs Canada examine et simplifie son système de gestion de l'environnement et présentera un rapport sur les progrès réalisés relativement aux principaux éléments du système en mars 2001.</p>

Réservoirs de stockage souterrains

Le 27 avril 2000, l'Agence Parcs Canada a présenté à Environnement Canada son rapport annuel sur la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, partie IX, Règlement concernant l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur les terres fédérales.

Section IV : Rendement financier

A. Aperçu du rendement financier

En 1999-2000, le budget principal de l'Agence Parcs Canada s'est élevé à 347 249 000 \$. Tout au long de l'année, l'Agence a reçu des fonds additionnels qui ont porté les autorisations totales à 414 596 491 \$. Ces ressources additionnelles (67 347 491 \$) ont été réparties entre les principales initiatives suivantes :

(en millions de dollars)

- règlements salariaux visant les conventions collectives, les augmentations économiques, les primes convenues au moment de la signature des conventions collectives, l'équité salariale, etc. 17,8
- report du budget de fonctionnement de l'année précédente 10,4
- augmentation de la perception de recettes de fonctionnement 9,6
- ressources des fonds renouvelables provenant de l'année précédente 8,6
- augmentation de la contribution au régime d'avantages des employés 4,5
- création de nouveaux parcs au Nunavut 3,3
- urgences et lutte contre les incendies de forêt 3,2
- transfert permanent net de ressources du ministère du Patrimoine canadien 2,6
- initiatives d'emploi des jeunes 2,0
- indemnités de départ, prestations de maternité et crédits de vacance payés à la cessation d'emploi 1,5
- Coûts de la Stratégie d'information financière (SIF) 1,1

Les autorisations inutilisées en 1999-2000 seront réparties sur les années suivantes de la manière suivante :

- budget de fonctionnement à reporter selon la politique établie dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* 17,4
- solde des autorisations de prélèvement dans les fonds renouvelables, disponible au cours des prochaines années 8,2

B. Tableaux financiers sommaires

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
- 3A. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
- 3B. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par article et gamme de services
- 4A. Tableau de concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure - prévisions
- 4B. Tableau de concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure - résultats réels
5. Besoins en ressources par organisation et gamme d'affaires
6. Recettes disponibles
7. Recettes non disponibles
8. Paiements législatifs
- 9A. Sommaire des paiements de transfert
- 9B. Détails des paiements de transfert
10. Dépenses en capital - Programme de Parcs Canada
11. Projets d'immobilisations
12. Sommaires financiers des fonds renouvelables
13. Passif éventuel

Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (milliers de dollars)

Crédit	1999-2000		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
115 Dépenses de programme	247 857	292 001	274 064
120 Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	14 000	12 000	12 000
(V) Dépenses équivalentes aux recettes (art. 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>)	58 074	67 720	67 719
(V) Fonds renouvelable des unités d'entreprise de Parcs Canada*	(473)	1 831	(36)
(V) Fonds renouvelable des lotissements urbains*	416	6 783	412
(V) Contributions aux régimes d'avantages des employés	29 375	33 876	33 876
(V) Produit de l'élimination de biens de la Couronne excédentaires	-	385	385
Total Parcs - Dépenses budgétaires	349 249	414 596	388 420
Total Parcs - Dépenses non budgétaires	-	-	--
Total Parcs Canada	349 249	414 596	388 420

* Se reporter au tableau 12 pour de plus amples détails sur les fonds renouvelables.

Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses ministérielles prévues et dépenses réelles par gamme d'affaires (milliers de dollars)

PROGRAMME/ Gamme d'affaires	ETP	Fonction- nement	Immobi- lisations	Subventions et contributions votées	Total partiel : dépenses brutes votées	Subv. et contrib. législa- tives	Total des dépenses brutes	Moins : recettes dispo- nibles	Dépenses totales nettes
Intendance des endroits du patrimoine national	1 363	110 366	41 200	23	151 589	--	151 589		151 589
<i>(Autorisations totales)</i>	1 363	137 731	23 422	3 928	165 081	--	165 081		165 081
(Dépenses réelles)	1 392	131 669	23 238	3 928	158 835	--	158 835		158 835
Utilisation et appréciation par les Canadiens	1 054	102 100	35 700	189	137 989	--	137 989	15 129	122 860
<i>(Autorisations totales)</i>	1 054	138 989	16 947	377	156 313	--	156 313	15 129	141 184
(Dépenses réelles)	1 060	124 649	15 956	377	140 982	--	140 982	14 008	126 974
Services intégrés	970	71 100	3 700	-	74 800	--	74 800	--	74 800
<i>(Autorisations totales)</i>	970	104 130	3 953	248	108 331	--	108 331	--	108 331
(Dépenses réelles)	989	98 889	3 474	248	102 611	--	102 611	--	102 611
Total Parcs - Dépenses budgétaires	3 387	283 566	80 600	212	364 378	--	364 378	15 129	349 249
<i>(Autorisations totales)</i>	3 387	380 850	44 322	4 553	429 725	--	429 725	15 129	414 596
(Dépenses réelles)	3 441	355 207	42 668	4 553	402 428	--	402 428	14 008	388 420
Dépenses non budgétaires									--
<i>Autorisations totales</i>									--
Dépenses réelles									--
Total Parcs Canada									349 249
<i>Autorisations totales - Parcs</i>									414 596
Dépenses réelles -Parcs									388 420

Tableau 3A. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

**Dépenses ministérielles prévues et dépenses réelles par programme et gamme d'affaires
(milliers de dollars)**

Gammes d'affaires	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Fonctionnement	327 977	309 645	-	-	-
Création	36 682	75 333	-	-	-
Gestion du programme et services techniques	19 263	43 910	-	-	-
Intendance des endroits du patrimoine national	-	-	151 589	165 081	158 835
Utilisation et appréciation par les Canadiens	-	-	137 989	156 313	140 982
Services intégrés	-	-	74 800	108 331	102 611
Total Parcs - Dépenses brutes	383 922	428 888	364 378	429 725	402 428
Moins : Recettes disponibles	67 483	75 191	15 129	15 129	14 008
Total Parcs - Dépenses nettes	316 439	353 697	349 249	414 596	388 420
Dépenses non budgétaires	--	--	--	--	--
Total Parcs Canada	316 439	353 697	349 249	414 596	388 420

Tableau 3B. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par gamme d'affaires et gamme de services

Dépenses ministérielles nettes prévues et dépenses réelles nettes par programme et gamme de services (milliers de dollars)

Gamme de services	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	<i>Autorisations totales</i>	Dépenses réelles
Fonctionnement	260 494	234 454	-	-	-
Création	36 682	75 333	-	-	-
Gestion du programme et services techniques	19 263	43 910	-	-	-
Intendance des endroits du patrimoine national	-	-	151 589	<i>165 081</i>	158 835
Utilisation et appréciation par les Canadiens	-	-	122 860	<i>141 184</i>	126 974
Services intégrés	-	-	74 800	<i>108 331</i>	102 611
Total Parcs Canada	316 439	353 697	349 249	<i>414 596</i>	388 420

Tableau 4A. Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure - Dépenses prévues (milliers de dollars)

Ancienne structure	Parcs Canada			Ancienne structure		
	Nouvelle structure					
	Intendance des endroits du patrimoine national	Utilisation et appréciation par les Canadiens	Services intégrés	Total	% du total	ETP
Programme de Parcs Canada						
Fonctionnement				254 215	73%	2 811
Création				51 821	15%	203
Gestion du programme et services techniques				43 213	12%	373
Nouvelle structure						
Total (\$)	151 589	122 860	74 800	349 249		
% du total	43%	35%	22%		100%	
ETP	1 363	1 054	970			3 387

Tableau 4B. Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure - Dépenses réelles (milliers de dollars)

	Parcs Canada			Ancienne structure		
	Nouvelle structure					
	Intendance des endroits du patrimoine national	Utilisation et appréciation par les Canadiens	Services intégrés	Total	% du total	ETP
Ancienne structure						
Programme de Parcs Canada						
Fonctionnement				256 357	66%	2 787
Création				81 568	21%	241
Gestion du programme et services techniques				50 495	13%	413
Nouvelle structure						
Total (\$)	158 835	126 974	102 611	388 420		
% du total	41%	33%	26%		100%	
ETP	1 392	1 060	989			3 441

Tableau 5. Besoins en ressources par organisation et gamme d'affaires

Comparaison des dépenses prévues en 1999-2000, des autorisations totales et des dépenses réelles par organisation et gamme d'affaires (milliers de dollars)

Organisation	Intendance des endroits du patrimoine national	Utilisation et appréciation par les Canadiens	Services intégrés	TOTAUX
Parcs Canada	151 589	122 860	74 800	349 249
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>165 081</i>	<i>141 184</i>	<i>108 331</i>	<i>414 596</i>
(Dépenses réelles)	158 835	126 974	102 611	388 420
% du TOTAL	40,9%	32,7%	26,4%	100,0%

Note : Les chiffres en texte normal indiquent les dépenses prévues (*Rapport sur les plans et priorités* de 1999-2000). Les *chiffres en italiques* indiquent les autorisations totales en 1999-2000 (budgets principal et supplémentaires et autres autorisations). Les **chiffres en caractère gras** indiquent les dépenses et les recettes réelles en 1999-2000 (figurant dans les comptes publics).
En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Tableau 6. Recettes disponibles

Recettes disponibles par gamme d'affaires (milliers de dollars)

Gammes d'affaires	Recettes réelles 1997-1998	Recettes réelles 1998-1999	1999-2000		
			Recettes prévues	Autorisations <i>totales</i>	Recettes réelles
Fonctionnement					
Locations, terres, édifices et concessions	10 952	12 157	-	-	-
Droits d'entrée	25 663	29 304	-	-	-
Camping et droits des remorques	11 911	12 509	-	-	-
Autres recettes	8 385	8 649	-	-	-
Total	56 911	62 619	0	0	0
Utilisation et appréciation par les Canadiens					
Recettes imputées aux fonds renouvelables de Parcs Canada					
Lotissements urbains					
Droits municipaux	2 945	2 890	4 025	4 025	2 991
Subventions	3 380	5 104	6 042	6 042	5 746
Recettes des sources thermales	3 506	3 742	3 895	3 895	4 265
Recettes des terrains de golf	741	836	1 167	1 167	1 006
Total	10 572	12 572	15 129	15 129	14 008
Recettes imputées au Trésor (disponibles selon l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada)					
Intendance des endroits du patrimoine national					

Locations, terres, édifices et concessions	-	-	2 500	3 503	3 503
Droits d'entrée	-	-	6 300	7 607	7 607
Droits d'utilisation récréative	-	-	4 225	4 097	4 097
Autres recettes	-	-	1 000	1 744	1 744
Total	-	-	14 025	16 951	16 951

Recettes disponibles par gamme d'affaires (milliers de dollars)

Gammes d'affaires	Recettes réelles 1997-1998	Recettes réelles 1998-1999	1999-2000		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Utilisation et appréciation par les Canadiens					
Locations, terres, édifices et concessions	-	-	7 500	10 508	10 508
Droits d'entrée	-	-	18 900	22 821	22 820
Droits d'utilisation récréative	-	-	12 649	12 292	12 292
Autres recettes	-	-	3 000	3 148	3 148
Total	-	-	42 049	48 769	48 768
Services intégrés					
Locations, terres, édifices et concessions	-	-	2 000	2 000	2 000
Total - Recettes du Trésor	-	-	58 074	67 720	67 719
Total - Recettes Parcs Canada	67 483	75 191	73 203	82 849	81 727

Tableau 7. Recettes non disponibles

Recettes non disponibles par gamme d'affaires (milliers de dollars)

Gammes d'affaires	Recettes réelles 1997-1998	Recettes réelles 1998-1999	1999-2000		
			Recettes prévues	<i>Autorisations totales</i>	Recettes réelles
Gestion du programme et services techniques					
Autres recettes	8 329	583	--	-	-
Intendance des endroits du patrimoine national	-	-	-	-	-
Utilisation et appréciation par les Canadiens	-	-	-	-	-
Services intégrés					
Autres recettes	-	-	-	33	33
Total Parcs Canada	8 329	583	-	33	33

Tableau 8. Paiements législatifs

Paiements législatifs par gamme d'affaires (milliers de dollars)

Gammes d'affaires	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000 *		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Fonctionnement	20 267	24 259	-	-	-
Création	1 228	1 785	-	-	-
Gestion du programme et services techniques	617	3 315	-	-	-
Intendance des endroits du patrimoine national	-	-	26 225	29 951	29 951
Utilisation et appréciation par les Canadiens	-	-	50 743	60 423	60 423
Services intégrés	-	-	10 675	11 981	11 981
Total Paiements législatifs	22 112	29 359	87 643	102 355	102 355

Les autorisations totales comprennent le budget principal, les budgets supplémentaires et les autres autorisations.

- Les données pour l'année fiscale 1999-2000 inclut le nouveau crédit législatif - dépenses qui équivalent aux recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada.
(Prévisions 58 074 K, Autorisations 67 720 K et Réel 67 714 K)

Tableau 9A. Sommaire des paiements de transfert

Paiements de transfert par gamme d'affaires et gamme de services (milliers de dollars)

Gamme d'affaires/	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		Dépenses réelles
			Dépenses prévues	Autorisations totales	
SUBVENTIONS					
Fonctionnement	--	--	--	--	--
Création	23	23	--	--	--
Gestion du programme et services techniques	--	--	--	--	--
Intendance des endroits du patrimoine national	--	--	23	3 223	3 223
Utilisation et appréciation par les Canadiens	--	--	--	--	--
Services intégrés	--	--	--	--	--
Total des subventions - Parcs Canada	23	23	23	3 223	3 223
CONTRIBUTIONS					
Fonctionnement	536	282	--	--	--
Création	2 422	15 997	--	--	--
Gestion du programme et services techniques	--	--	--	--	--
Intendance des endroits du patrimoine national	--	--	--	705	705
Utilisation et appréciation par les Canadiens	--	--	189	377	377
Services intégrés	--	--	--	248	248
Total des contributions - Parcs Canada	2 958	16 279	189	1 330	1 330
Total des paiements de transfert - Parcs Canada	2 981	16 302	212	4 553	4 553

Les autorisations totales comprennent le budget principal, les budgets supplémentaires et les autres autorisations.

Contributions du compte des nouveaux parcs et lieux historiques

Gérance des endroits du patrimoine national	--	--	3 000	2 000	1 869
Total	--	--	3 000	2 000	1 869

Tableau 9B. Détails des paiements de transfert

Paiements de transfert par programme et par gamme d'affaires (en dollars)			
Programme/Gammes d'affaires	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000
SUBVENTIONS			
Subventions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	22 707	22 700	22 700
Subvention à la Kakivak Association visant la création et l'administration d'un fonds d'intégration des parcs nationaux au Nunavut	--	--	3 000 000
Subvention à la Kakivak Association visant la création du fonds fiduciaire des bourses d'études du parc national Nunavut	--	--	200 000
Total des subventions - Parcs Canada	22 707	22 700	3 222 700
CONTRIBUTIONS			
Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	2 958 068	4 598 555	630 025
Héritage patrimonial marin du Pacifique	--	6 680 269	--
Contribution à la Commission des parcs du Saint-Laurent	--	5 000 000	--
Contribution à la Société canadienne pour la conservation de la nature visant l'île Middle	--	--	700 000
Total des contributions - Parcs Canada	2 958 068	16 278 824	1 330 025
Total des paiements de transfert - Parcs Canada	2 980 775	16 301 524	4 552 725
Contributions au compte des nouveaux parcs et lieux historiques			
Contributions en vertu du Programme national de partage des frais de Parcs Canada	--	--	1 869 026

Tableau 9B. Détails des paiements de transfert

Paiements de transfert par programme et par gamme d'affaires (en dollars)			
Programme/Gammes d'affaires	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000
SUBVENTIONS			
Subventions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	22 707	22 700	22 700
Subvention à la Kakivak Association visant la création et l'administration d'un fonds d'intégration des parcs nationaux au Nunavut	--	--	3 000 000
Subvention à la Kakivak Association visant la création du fonds fiduciaire des bourses d'études du parc national Nunavut	--	--	200 000
Total des subventions - Parcs Canada	22 707	22 700	3 222 700
CONTRIBUTIONS			
Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	2 958 068	4 598 555	630 025
Héritage patrimonial marin du Pacifique	--	6 680 269	--
Contribution à la Commission des parcs du Saint-Laurent	--	5 000 000	--
Contribution à la Société canadienne pour la conservation de la nature visant l'île Middle	--	--	700 000
Total des contributions - Parcs Canada	2 958 068	16 278 824	1 330 025
Total des paiements de transfert - Parcs Canada	2 980 775	16 301 524	4 552 725
Contributions au compte des nouveaux parcs et lieux historiques			
Contributions en vertu du Programme national de partage des frais de Parcs Canada	--	--	1 869 026

Tableau 10. Dépenses en capital

Dépenses en capital - Parcs Canada (milliers de dollars)

	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Parcs Canada					
Fonctionnement*	80 655	78 089	-	-	-
Création	16 924	40 652	-	-	-
Gestion du programme et services techniques	7 922	308	-	-	-
Intendance des endroits du patrimoine national	-	-	41 200	23 422	23 238
Utilisation et appréciation par les Canadiens *	-	-	35 700	16 947	15 956
Services intégrés	-	-	3 700	3 953	3 474
Total	105 501	119 049	80 600	44 322	42 668

* Comprend les dépenses applicables aux fonds renouvelables

**Dépenses en capital du Compte des
Nouveaux Parcs et Lieux
Historiques**

Gérance des endroits du patrimoine national	-	-	8 300	7 300	6 017
Total	105 501	119 049	88 900	51 622	48 685

Définitions applicables aux grands projets d'immobilisations

Grand projet d'immobilisations - Un projet ministériel dont les dépenses dépassent deux millions de dollars et qui comprend la conception et l'élaboration de nouveaux programmes, de structures d'équipement ou de systèmes, de même qu'un risque supérieur à la normale est jugé projet gouvernemental dans les cas suivants :

- les dépenses prévues dépassent le pouvoir d'approbation de projets accordé au Ministère par le Conseil du Trésor; ou
- le projet présente un risque particulièrement élevé, quelles que soient les dépenses prévues.

Lorsque les dépenses prévues d'un projet gouvernemental à risque élevé dépasse 100 millions de dollars, il est jugé grand projet de l'État.

Catégories d'estimations

Estimation fondée (F) - Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur des études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et résultats prévus du projet. Elle remplace les catégories d'estimation autrefois appelées catégorie A ou B.

Estimation indicative (I) - Estimation de faible ordre de grandeur qui n'est pas suffisamment fiable pour que le Conseil du Trésor l'approuve comme objectif relié au coût. Elle remplace les catégories d'estimation autrefois appelées catégorie C ou D.

Approbation préliminaire des projets (APP) - Cette appellation désigne l'autorisation donnée par le Conseil du Trésor d'entreprendre un projet visant à répondre à un besoin opérationnel précis; elle englobe l'approbation des objectifs de la phase de définition du projet et les dépenses connexes. Les ministères parrains doivent présenter une APP lorsque la portée complète du projet a été examinée et son coût évalué, normalement à titre indicatif et lorsque le coût de la phase de définition du projet a été évalué de manière précise et fiable.

Approbation effective des projets (AEP) - Approbation par le Conseil du Trésor des objectifs correspondant à la phase de mise en œuvre d'un projet. Elle comprend aussi l'autorisation des dépenses connexes. Les ministères parrains doivent présenter une AEP seulement lorsque la portée du projet général a été définie et lorsque les estimations ont été établies de manière précise et fiable.

Pouvoir délégué (PD) - Projets pour lesquels le Conseil du Trésor a délégué le pouvoir au Ministère.

Tableau 11. Projets d'immobilisations

Détails des grands projets d'immobilisations

(milliers de dollars)	Coût total actuel estimé	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		Dépenses réelles
				Dépenses prévues	<i>Autorisations totales</i>	
Intendance des endroits du patrimoine national						
Territoires du Nord-Ouest						
Recherche à Wood Buffalo sur les bisons exposés aux maladies (I-PD)	2600	550	500	500	500	391
Création - Ouest de Tukut Nogait (F-PD)	5900	-	-	2000	1600	1 600
Nunavut						
Création de Sirmilik (F-PD)	6000	-	-	-	550	120
Yukon						
Création de Vuntut (F-PD)	3700	590	800	1500	887	887
Colombie-Britannique						
Création de Gwaii Haanas (I-AEP)	20000	660	1290	1500	1500	606
Création et restauration de Gulf of Georgia (I-PD)	6800	1505	1400	1700	1700	1 300
Alberta						
Mise en valeur du site du Ranch-Bar U (I-PD)	5700	810	539	300	502	502
Manitoba						
Création de Wapusk (F-PD)	3800	218	1292	1100	1100	903
Ontario						
Acquisition de terres dans la péninsule Bruce (I-PD)	13500	221	132	200	204	204
Centre des visiteurs de la péninsule Bruce (I-PD)	5400	-	-	100	100	87
Recapitaliation de la chute Big dans la voie navigable Trent- Severn (I-PD)	5200	-	-	1800	2065	2 065

Détails des grands projets d'immobilisations (suite)

(milliers de dollars)	Coût total estimé actuel	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Québec						
Amélioration du canal Lachine - Commémoration du patrimoine (F-PD)	9 700	344	862	1 700	2 259	2 259
Écluses et hauteur du pont (F-PD)	23 300	522	4 387	8 700	8,700	4999
Fortifications de Québec Nouvelles casernes (F-AEP)	11800	1080	2945	2600	2600	2 558
Mise en œuvre du LHN de Fort- Témiscamingue (F-PD)	4600	1027	874	700	700	416
Création du LHN de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des- Irlandais (I-AEP)	20800	2249	1690	2400	2400	2 390
Création du parc marin du Saguenay (I-AEP)	32300	2486	3059	3800	3800	3 031
Création du LHN du Manoir- Papineau (I-PD)	4900	643	457	1100	1399	1 399
Nouvelle-Écosse						
Citadelle de Halifax, stabilisation du LHN de l'Île- Georges (F-PD)	3900	600	368	500	500	444
Remplacement du système de gicleurs au LHN de la Forteresse- de-Louisbourg (I-PD)	7200	624	1964	1600	1600	1 600
Terre-Neuve						
Création du LHN de Red Bay (I- PD)	3800	701	1174	500	500	446
Centre de découvertes de Gros-Morne (I-PD)	5300	355	2060	1100	1100	1 100

Détails des grands projets d'immobilisations (suite)

(milliers de dollars)	Coût total estimé actuel	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Utilisation et appréciation par les Canadiens						
Alberta						
Usine de traitement des eaux usées de Jasper (F-PD)	11000	-	-	1000	95	95
Banff et Jasper Réparations aux stationnements des champs de glace (I-APP)	15000	-	1842	2500	82	82
Saskatchewan						
Parc national Prince-Albert Usine de traitement des eaux usées de Waskesiu (F- PD)	3700	-	-	1100	1100	1000
Québec						
Parc national de la Mauricie Amélioration du parc (F-PD)	6200	517	424	200	929	929
Nouveau-Brunswick						
Thermorégénération de la route 114 de Fundy (F-PD)	11200	1463	1351	1300	1300	1 290

Tableau 12. Sommaires financiers des fonds renouvelables

Lotissements urbains - État des résultats du fonds renouvelable (milliers de dollars)

	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Recettes	6 325	7 994	10 067	10 067	8 737
Dépenses	7 112	7 652	8 560	8 560	8 172
Profit (perte)	(787)	342	1 507	1 507	565
Ajouter : Amortissement et autres éléments qui n'exigent pas l'engagement de fonds	2 480	2 634	2 803	2 803	2 801
	1 693	2 976	4 310	4 310	3 366
Besoins en capital	2 015	5 470	4 726	4 726	3 777
Dépenses nettes imputées au crédit	(322)	(2 494)	(416)	(416)	(411)

Lotissements urbains - Utilisation des autorisations du fonds renouvelable (milliers de dollars)

	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles
Autorisation	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Prélèvement :					
Solde au 1 ^{er} avril	401	723	3 617	2 801	3 217
Prélèvement	322	2 494	416	416	411
	723	3 217	4 033	3 217	3 628
Solde au 31 mars	9 277	6 783	5 967	6 783	6 372

*Les autorisations du fonds renouvelable sont permanentes et le solde de fin d'exercice est reporté à l'exercice suivant.

Unité d'entreprise - État des résultats du fonds renouvelable (milliers de dollars)

	1999-2000				
	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Recettes	4 247	4 576	5 062	5 062	5 271
Dépenses	4 485	4 668	4 582	4 582	5 217
Profit (perte)	(238)	(92)	480	480	54
Ajouter : Amortissement et autres éléments qui n'exigent pas l'engagement de fonds	1 034	1 034	895	895	900
	796	942	1 375	1 375	954
Besoins en capital	1 151	1 129	902	902	918
Dépenses nettes imputées au crédit	(355)	(187)	473	473	36

Unité d'entreprise - Utilisation des autorisations du fonds renouvelable (milliers de dollars)

	1999-2000				
	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles
Autorisation	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Prélèvement :					
Solde au 1 ^{er} avril	5 628	5 983	6 170	6 643	6 170
Prélèvement	355	187	(473)	(473)	(36)
	5 983	6 170	5 697	6 170	6 134
Solde au 31 mars	2 017	1 830	2 303	1 830	1 866

*Les autorisations du fonds renouvelable sont permanentes et le solde de fin d'exercice est reporté à l'exercice suivant.

Tableau 13. Passif éventuel

Parcs Canada a un passif éventuel qui se chiffre à 53 millions de dollars. Les renseignements qui suivent représentent des poursuites judiciaires qui ont été entamées contre le gouvernement, mais pour lesquelles il n'y a pas encore de passif réel.

Section V : Aperçu de l'Agence

Mandat

Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de manière à garantir l'intégrité écologique et commémorative de ces endroits pour les générations actuelles et futures.

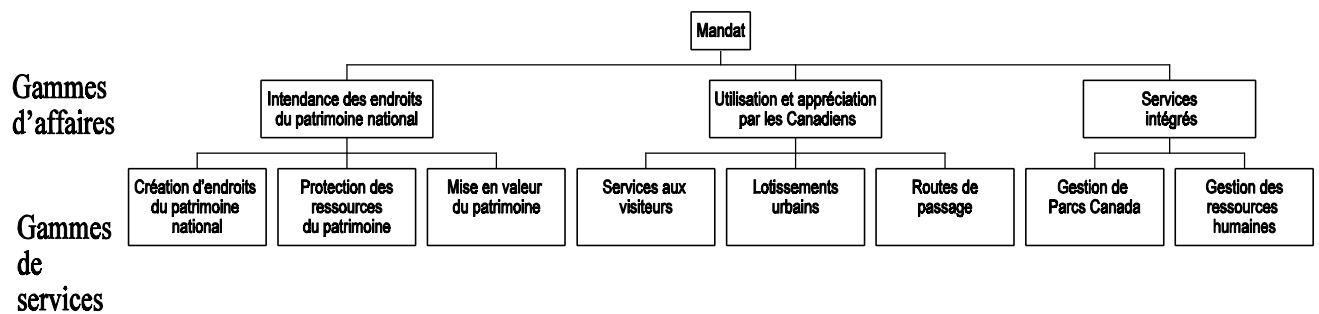
Parcs Canada est devenu une agence du gouvernement fédéral dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* en décembre 1998. L'Agence Parcs Canada est un « établissement public » selon l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Cette appellation signifie que Parcs Canada est une entité juridique distincte qui rend compte à la ministre du Patrimoine canadien et qui est vouée à la prestation de programmes prévus dans la Loi et dans les autorisations de pouvoirs de l'Agence. La ministre demeure responsable de l'orientation générale de l'Agence et rend compte au Parlement de toutes les activités de Parcs Canada.

Organisation l'Agence

Les gammes d'affaires et de services de Parcs Canada sont le fondement de son cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR). Au plus haut niveau, trois gammes d'affaires représentent les groupes des principales activités et les résultats à atteindre.

Huit gammes de services découlent de ces gammes d'affaires et donnent une répartition plus détaillée des activités et des résultats. Les gammes de services sont les fondements de la planification et de l'établissement des rapports, tant à l'Agence dans son ensemble que dans les unités de gestion de Parcs Canada.¹

¹ Parcs Canada a fait rapport sur son rendement pour l'exercice de 1998-1999 par l'entremise du Rapport du rendement du ministère du Patrimoine canadien. Les anciennes gammes d'activités - fonctionnement, création, et gestion du programme et services techniques - ont été indiquées parce que la transition au statut d'agence n'avait pas encore été achevée.



L'intendance des endroits du patrimoine national comprend la création, la protection et la mise en valeur des endroits du patrimoine. Elle comprend en outre l'identification et la création d'endroits du patrimoine national, de même que la gestion et la protection des ressources naturelles et culturelles de ces endroits. Elle englobe également la communication des principaux messages d'importance nationale et la prestation d'activités éducatives. Parcs Canada collabore avec des intervenants nationaux et internationaux afin de promouvoir et défendre la protection et la mise en valeur du patrimoine.

La gamme d'affaires « Utilisation et appréciation par les Canadiens » a trait à l'accès aux endroits du patrimoine. Elle comprend l'offre de possibilités récréatives appropriées, des produits et des services, de même que la commercialisation et l'instauration de relations mutuellement bénéfiques avec les clients et les intervenants. Elle veille en outre à inciter les Canadiens à participer en tant que bénévoles et partisans actifs. Parcs Canada s'efforce de mieux sensibiliser le public aux avantages et aux valeurs de l'intégrité écologique et commémorative.

La gamme d'affaires « Services intégrés » concerne la gestion générale de Parcs Canada. Elle comprend l'élaboration et la mise en œuvre des méthodes, des systèmes, des outils et des pratiques innovatrices en matière de ressources humaines et financières. Parcs Canada prépare également des analyses et des plans à l'appui de la prise de décisions et prépare des documents et des présentations aux organismes centraux et au Parlement.

Intendance



Section VI : Autres renseignements

Liste de personnes-ressources

Bureau national

Parcs Canada
Bureau du directeur général de l'Agence
25, rue Eddy, 7^e étage
Hull (Québec)
K1A 0M5
Tél. : (819) 953-3545
Adresse Internet : www.parkscanada.gc.ca

Ouest et Nord du Canada

Directeur général
Ouest et Nord du Canada
Parcs Canada
220, 4^e Avenue Sud-Est, bureau 552
Calgary (Alberta)
T2G 4X3
Tél. : (403) 292-5592 Téléc. : (403) 292-8868

Est du Canada

Directeur général
Est du Canada
Parcs Canada
Propriétés historiques
Rue Upper Water
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1S9
Tél. : (902) 426-4845 Téléc. : (902) 426-1378

Lois et règlements connexes administrés

La Ministre a la seule responsabilité devant le Parlement des lois et des règlements connexes suivants :

Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales L.R. 1985, c. 52 (4^e supp.)
Règlement sur les gares ferroviaires patrimoniales

Loi sur les lieux et monuments historiques L.R. 1985, c. H-4
Loi sur la maison Laurier (Laurier House) L.R. 1952, c. 163
Loi sur le parc national de l'archipel de Mingan L.C. 1984, c. 34

Loi sur les parcs nationaux L.R. 1985, c. N-14

Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux

Règlement sur les bâtiments des parcs nationaux

Règlements sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux, 1998

Règlement sur le camping dans les parcs nationaux

Règlement sur les cimetières des parcs nationaux

Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux

Règlement sur les animaux domestiques dans les parcs nationaux, 1998

Règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux

Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux

Règlement sur les ordures dans les parcs nationaux

Règlement général sur les parcs nationaux

Règlement sur la circulation routière dans les parcs nationaux

Règlement de 1991 sur les baux et les permis d'occupation dans les parcs nationaux

Règlement sur les enseignes dans les parcs nationaux

Règlement sur la désignation des lotissements urbains, des centres d'accueil et des centres de villégiature dans les parcs nationaux

Règlement sur les eaux et les égouts dans les parcs nationaux

Règlement sur la faune dans les parcs nationaux

Règlement visant les impôts sur les travaux de voirie dans la ville de Jasper

Règlement sur le zonage du lotissement urbain de Jasper

Règlement concernant le gibier du parc de Wood-Buffalo

Règlement sur le bois de Gros-Morne

Règlement général sur les parcs historiques nationaux

Décret sur les parcs historiques nationaux

Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux

Loi sur l'Agence Parcs Canada L.C. 1998, c. 31

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent L.C. 1997, c. 37

La Ministre partage la responsabilité devant le Parlement des lois et règlements connexes suivants :

Loi sur les forces hydrauliques du Canada L.R. 1985, c. W-4
Règlement de la Loi sur les forces hydrauliques du Canada

Loi sur le ministère des Transports, articles 7, 16, 17 L.R. 1985, c. T-18
Règlement sur les canaux historiques

Rapports annuels obligatoires et autres rapports ministériels

Modification du plan directeur du parc national Banff, article 7.2	18 février, 2000
Plan des aires marines nationales de conservation pour l'aire de conservation marine du Saguenay-Saint-Laurent	3 mars, 2000
Plan d'entreprise de l'Agence Parcs Canada de 1999/2000 à 2003/2004	1 juin, 2000
Parcs Canada - Rapport sur les plans et priorités de 2000-2001	30 mars, 2000

Publications

Parcs nationaux et lieux historiques nationaux du Canada
Principes directeurs de Parcs Canada
Une vision des zones protégées pour le Canada
Parcs Canada vers l'avenir
Rapport sur l'état des parcs de 1997
En quête de notre passé - Commission des lieux et monuments historiques du Canada
Politique sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale
Inventaire des bâtiments historiques du Canada
Quels sont les avantages de la désignation au titre de rivière du patrimoine canadien?
Le réseau des rivières du patrimoine canadien - Objectifs, principes et méthodes
Rapport annuel de 1998-1999 - Réseau des rivières du patrimoine canadien

Des copies de ces plans et publications se trouvent dans le site Web de Parcs Canada à l'adresse suivante : www.parkscanada.gc.ca

Index

Aires marines nationales de conservation	23
Aperçu du rendement financier	40
Collaboration avec les collectivités autochtones	14
Collectivités de Parcs Canada	35
Commission sur l'intégrité écologique	6
Développement durable	38
Gestion du matériel	38
Intendance	65
Lieux historiques nationaux	25
Liste de personnes-ressources	66
Lois et règlements connexes administrés	67
L'intégrité commémorative	28
L'intégrité écologique	21
Mandat	63
Mise en valeur du patrimoine	30
Organisation l'Agence	63
Parcs nationaux et de réserves de parc national	17
Priorités stratégiques	12
Publications	68
Rapports annuels obligatoires et autres rapports ministériels	68
Réservoirs de stockage souterrains	39
Routes de transit	36
Satisfaction des visiteurs	33
Sommaire	6
Tableau des principaux engagements en matière de résultats	16
Tableaux financiers sommaires	41
Visiteurs	32